

## Action Sociale de la Ville de Besançon - Stratégie pour les années 1990 à 1995

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je voudrais, avant d'ouvrir la séance, me réjouir de l'initiative qu'a prise l'Adjoint Claude JEANNEROT, Délégué à la Solidarité et à l'Action Sociale, d'organiser un débat de fond ce matin, sur l'action sociale de la Ville et notamment sur les orientations que la nouvelle donne sociale nous impose de prendre en compte dans les cinq années qui viennent.

La Ville de Besançon, c'est reconnu partout, s'inscrit dans une tradition historique de solidarité et son expérience a été et continue d'être largement utilisée dans les autres cités soucieuses d'organiser le mieux-vivre de leur population. Il faut citer l'effort exceptionnel consenti depuis trente ans par la Ville, par le canal du CCAS, en direction des populations les plus démunies, aux prises avec les problèmes liés à leur origine, à la rupture des liens familiaux, aux handicaps ou tout simplement à l'âge.

L'honneur des Municipalités de Jean MINJOZ aura été, dès les années 1960, de rompre la misère matérielle et l'isolement des personnes âgées handicapées par la mise en place d'un dispositif complet, dense, cohérent, qui comprenait, je vous le rappelle brièvement : la construction de logements-foyers et l'amélioration de milliers de logements, la mise en place de services à domicile permettant au plus grand nombre de personnes âgées de rester le plus longtemps possible chez elles, la création, dès 1968, d'un minimum vieillesse local à un moment où les ressources garanties par l'État aux personnes âgées ne leur permettent pas de vivre autrement que dans la pauvreté, la création d'un centre de travail pour les handicapés.

Ont également bénéficié de la solidarité communale, dès les années 1965 et plus spécialement depuis mon premier mandat, les parents isolés, les familles disloquées, les personnes seules sans travail ou sans logement, par la création de centres d'accueil ou d'hébergement, toutes les personnes et familles sans ressources puisque le MSG s'est élargi à toutes ces personnes, à ces familles ; c'est une action qui a largement inspiré le Revenu Minimum d'Insertion institué en France par la loi du 1er décembre 1988.

Mais la solidarité nationale ne s'est pas limitée aux actions menées par le CCAS. Elle irrigue également toute la vie de la cité en permettant une juste redistribution des deniers et en permettant à tous d'accéder aux services quotidiens. C'est le cas des crèches avec plus de 1 000 familles concernées, c'est le cas des restaurants scolaires puisque les familles, notamment les plus démunies peuvent bénéficier d'un repas de midi de qualité pour leurs enfants, c'est la politique menée dans le domaine des transports en commun où la participation de la Ville permet d'accorder à tous des tarifs supportables, ce sont les mesures prises en matière de sport, de culture, pour permettre au plus grand nombre de participer à la vie de la cité et de se valoriser personnellement.

Nous vivons à une époque où les besoins sociaux évoluent rapidement, deviennent plus graves, plus aigus, plus pressants. Le chômage des jeunes, en particulier, entraîne derrière lui un cortège de difficultés. L'arrivée en grand nombre de retraités au très grand âge appelle la mise en place rapide de services plus nombreux, mieux adaptés. Le problème du logement des plus démunis n'est pas réglé ; ils y accèdent trop difficilement et quand ils y accèdent, la faiblesse de leurs ressources est souvent une source de conflit avec leur logeur.

Ce sont là les enjeux des années que nous avons devant nous et en donnant la parole à Claude JEANNEROT qui va expliciter avec schéma à l'appui les enjeux, les moyens dont la Ville dispose pour répondre à la situation, il nous proposera de nouvelles pistes, l'ambition de la Ville étant de mieux coordonner encore les interventions de ses services et de ses partenaires. Il va s'appuyer sur un document que vous avez reçu en début de ce mois et qui est le résultat d'une réflexion menée depuis six mois par le Conseil d'Administration et par les services du CCAS, dans différents groupes de travail élargis aux Conseillers Municipaux intéressés, à des personnes qualifiées extérieures.

En complément de son intervention, les Adjoints dont les délégations mettent en jeu directement la solidarité communale vont présenter aussi leurs missions, leurs difficultés, leurs propositions et nous passerons au débat.

Je suis persuadé que les échanges de ce matin apporteront à la fois une abondante moisson de questions, d'observations, de propositions constructives qui vont améliorer le travail des Adjoints, des services de la Ville et du CCAS. C'est dans ces conditions que cette réunion aura alors pleinement atteint son objectif. Je vous remercie par avance et je donne la parole à Claude JEANNEROT.

**M. JEANNEROT** : Mes Chers Collègues, en introduction et pour faire écho aux propos que M. le Député-Maire vient de tenir, je voudrais vous confirmer cette bonne nouvelle : pendant les deux heures que nous passer ensemble, nous allons pouvoir exclusivement nous consacrer à la politique, c'est-à-dire que nous allons réfléchir ensemble à l'organisation de la vie de la cité pour le moyen terme, mais plus précisément nous allons tenter de dégager, comme cela a été dit, les grands enjeux sociaux pour Besançon pour les cinq années à venir, et à partir de cette analyse, tenter de définir des pistes qu'il convient d'ores et déjà de préparer.

En d'autres termes, ce que je vous propose de faire ensemble ici ce matin, c'est de nous doter d'une stratégie d'action sociale pour la durée du mandat.

Qu'on me comprenne bien, loin de moi l'idée de vous proposer un plan à la soviétique qui comporterait un programme détaillé d'actions jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1995 ; outre que ce n'est pas à la mode, c'est contraire à la vie et aux dossiers que nous gérons au CCAS. Mon ambition est plus modeste, mais elle est peut-être finalement plus essentielle. Elle consiste à essayer de nous doter d'un cadre de référence dans lequel nous inscrirons l'action sociale au quotidien pour les cinq années à venir. Pour parler plus simplement, je vous propose de baliser ensemble la route que nous emprunterons dans le cadre de l'action sociale d'ici à 1995.

Pour essayer d'étayer mon exposé, que je ferai aussi synthétique que possible, je prendrai appui sur des documents que vous allez visionner.

Je vous propose d'entrer dans le vif du sujet : quelle stratégie d'action sociale demain à Besançon ? Cette stratégie à Besançon ne peut prendre ses fondements que sur ambition forte, à la mesure de l'histoire de cette ville et M. le Député-Maire tout à l'heure rappelait le contexte «forte tradition de solidarité» dans lequel nous œuvrons aujourd'hui. Cette ambition va naturellement irriguer et inspirer toute l'action de solidarité municipale. Cette ambition, si j'avais à la formuler, je le ferais de la manière suivante : exclure l'exclusion sous toutes ses formes et garantir à chaque Bisontin les conditions de sa dignité. Cette phrase mériterait en quelque sorte d'être inscrite au frontispice du CCAS ; elle est dans la lignée de ce qui a été engagé par tous mes prédécesseurs, que ce soit Henri HUOT il y a trente ans et pendant dix-huit ans et ensuite Marguerite VIEILLE-MARCHISET. Naturellement, pour être effective, cette ambition devra trouver sa traduction dans un plan d'action articulé à trois objectifs qui sont les suivants, du moins je vous propose qu'ils soient les suivants : premier objectif, optimiser et diversifier les services destinés à la petite enfance, deuxième objectif, garantir le maintien à domicile des personnes âgées, enfin troisième objectif, favoriser et susciter les conditions d'insertion des handicapés et des exclus. Pour conforter ces objectifs, je vous propose de mettre en œuvre trois politiques d'accompagnement qui sont les suivantes : une gestion contractuelle rigoureuse et transparente des moyens alloués, un développement du partenariat et enfin une politique de communication. Pour faire une synthèse rapide, la stratégie d'action sociale à Besançon pour les cinq ans à venir est une ambition traduite dans trois objectifs et trois politiques.

Je vous propose de passer tout de suite au premier objectif qui concerne la Petite Enfance. La Petite Enfance, je le rappelle, concerne les enfants de 0 à 6 ans, autrement dit pour ce qui concerne ma délégation, j'en suis responsable de 0 à 2 ans et demi, ensuite c'est mon ami Jacques VUILLEMIN qui prend le relais avec les écoles maternelles et vous verrez que nous avons travaillé ensemble et que le plan qui vous est proposé bien entendu, intègre la problématique des écoles maternelles.

## Chapitre 1 : Optimiser et diversifier les services destinés à la Petite Enfance

### *Optimiser un service performant*

Le CCAS, depuis 1966, gère par délégation spéciale du Conseil Municipal ce secteur, qui consiste essentiellement en la garde des jeunes enfants, jusqu'à l'âge de 3 ans. Un effort considérable, mené en deux temps, de 1966 à 1980, et de 1984 à 1988, dans le cadre d'un contrat crèche passé avec la Caisse d'Allocations Familiales a fait passer la capacité d'accueil de 140 à 1 020 berceaux, dont 60 au Centre Hospitalier Régional, et a placé Besançon parmi les villes les mieux équipées pour l'accueil des enfants d'âge préscolaire. Les familles peuvent utiliser, selon leur souhait, la garde en crèche collective (établissement), en crèche familiale (chez une gardienne à domicile, sous la responsabilité du service), en micro-crèches (petits établissements accueillant en même temps les enfants en garde régulière ou en passage occasionnel).

Les besoins, malgré les inévitables pressions qui se manifestent à certaines périodes de l'année et quelques « blancs » dans la répartition géographique des services, sont satisfaits. Les familles les plus démunies y ont prioritairement accès, en raison des tarifs très avantageux que permet la grille des participations, indexée aux revenus.

Un effort très conséquent a été accompli sur le dernier mandat puisque Marguerite VIEILLE-MARCHISET, pendant le dernier mandat, a fait passer les places de crèches de 600 à 1 000 à Besançon. Pour vous donner un ordre de comparaison et pour prendre une ville d'importance équivalente, prenons Nîmes avec laquelle nous travaillons par ailleurs, Nîmes c'est 150 places de crèches offertes à la population.

### **Pour alléger la gestion**

#### *Mieux planifier les placements*

Les villes qui gèrent des services Petite Enfance savent le coût de leur fonctionnement, la Ville de Besançon tout particulièrement, avec un parc aussi important. Les résultats de 1988 sont à cet égard significatifs :

- dépenses totales de fonctionnement	45 246 000 F
- part des parents	12 931 000 F
- part de la CAF	12 652 000 F
- part de la Ville	19 663 000 F
- soit, par berceau	19 000 F
- soit, par habitant	164 F

Pour réduire cette charge, le groupe de travail a opté pour une planification plus rationnelle de la répartition des admissions en crèche collective et en crèche familiale. Le fonctionnement ancien, dont le but louable était de serrer au plus près les besoins et souhaits des familles, leur offrait la possibilité de placer leur enfant à temps complet ou à temps partiel, selon leur horaire de travail et le choix total entre la crèche collective ou la crèche familiale. Ce dispositif a pour résultat qu'il n'est pas possible de remplir les crèches collectives où les absences se concentrent sur un ou deux jours de la semaine et ne peuvent être comblées, et de créer des besoins nouveaux en crèches familiales.

L'option a été prise de diriger prioritairement les demandes de garde à temps complet ou égales à au moins 3 jours et demi par semaine vers les crèches collectives. Le dispositif informatique qui se met en place devrait favoriser la mise en application de cette mesure qui sera cependant progressive, le choix des personnes ne pouvant être totalement subordonné à un problème de remplissage. La mesure devrait pouvoir porter sur le mouvement de 10 places chaque année et engendrer une économie de l'ordre de 300 à 500 000 F et je suis conscient qu'on peut aller au-delà.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Ça ne fera pas dix places en moins ?

**M. JEANNEROT :** Non, non pas du tout, c'est l'équivalent d'une économie représentant dix places de crèches.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Autrement, on va avoir les parents sur le dos !

**M. JEANNEROT :** Ce serait des économies simples à réaliser, mais ce n'est pas celles que j'envisage.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Ce ne sont pas les plus simples non plus !

**M. JEANNEROT :** Arithmétiquement parlant, je veux dire. Je nuancerais ce que je viens de dire quand même au travers de trois constats : premier constat, même si globalement nous répondons à la demande à Besançon en matière de places de crèche, on peut s'attendre quand même à ce que la courbe de natalité, même si les prévisions sont difficiles à faire en ce domaine, connaissent une hausse significative pour un certain nombre de raisons sur lesquelles nous pourrions revenir si vous le souhaitez. A ce phénomène est associée une reprise de la vie active par les femmes qui ne s'est pas démentie et qui ne se démentira pas au cours des prochains mois. Deuxième constat, si les besoins sont globalement satisfaits sur la ville, il y a encore des zones d'ombre qui deviendront un peu plus cruciales demain, ce sont le quartier du centre-ville où là les places de crèche sont insuffisantes parce qu'il y a un retour aussi des jeunes foyers sur le centre de la cité et le quartier des Chaprais qui est un peu en sous-effectifs de places de crèche. Enfin, la troisième nécessité que je voudrais souligner, c'est qu'il y a lieu, après avoir travaillé sur la quantité, c'est-à-dire augmenté les places de crèche, de développer la qualité et notamment de diversifier les services offerts.

## **Pour améliorer la qualité du service**

### ***Un contrat enfance***

Je vous propose pour cela de poursuivre ce qui a été entrepris par ma prédécesseur sous la forme d'un contrat enfance dont la signature pour 5 ans entre la Ville de Besançon et la Caisse d'Allocations Familiales est prévue dans le programme de la majorité municipale. Le but d'un contrat de ce type est d'assurer aux communes, à hauteur de 60 %, le financement par la CAF, sous la forme de prestations sociales, des frais de fonctionnement des nouveaux services créés ou des améliorations apportées aux services existants destinés aux enfants de moins de 6 ans.

Ces opérations pourraient concerner à Besançon :

- la création d'une halte-garderie au centre-ville, où le besoin important ne peut pas être satisfait par la micro-crèche de la rue de la Vieille Monnaie,

- l'aide à l'Association Antenne Petite Enfance pour la réalisation d'un établissement d'accueil de jeunes enfants, dans la Maison de la Famille,

- l'amélioration de l'accueil des enfants handicapés dans les crèches, en mettant à leur disposition des professionnels qualifiés (psychomotriciens),

- l'amélioration des activités d'éveil destinées aux enfants placés en crèches familiales, en mettant à leur disposition d'autres éducatrices de jeunes enfants,

- l'organisation d'activités éducatives dans les centres de loisirs pour les enfants de moins de 6 ans fréquentant les écoles maternelles,

- le développement de compétences nouvelles par l'intégration de psychologues chargés de renforcer les interventions des puéricultrices,

- la conclusion de conventions, dans le cadre d'une nécessaire politique d'agglomération avec les communes environnantes pour la garde des petits enfants dont les parents travaillent à Besançon,
- la mise en œuvre d'une communication continue en direction de la population en vue de mieux faire connaître les services de la Petite Enfance,
- la création d'une halte-garderie/micro-crèche aux Chaprais où les équipements sociaux font défaut,
- l'amélioration de la garde occasionnelle sur le quartier Amitié/Montrapon où le suivi social des familles est quelquefois freiné par le manque de structures de garde pour les jeunes enfants,
- l'inscription centralisée sur fichier informatique dans toutes les crèches de la ville afin de faciliter l'accès à ces structures,
- la gestion optimisée du matériel des crèches familiales stocké dans un entrepôt unique.

Le coût financier correspondant serait de 700 000 F de plus chaque année, sur lequel la part restant au budget communal serait, suivant les indications données par la CAF, de 222 000 F, soit une somme inférieure à l'économie réalisée sur la gestion des crèches collectives. A l'issue du contrat, la Ville aurait, comme le montre l'encadré ci-dessous, une dépense supplémentaire de l'ordre de 3 500 000 F, sur laquelle ne resterait à sa charge qu'une part de 1 112 000 F.

### Mécanisme du contrat enfance

Besançon réalise actuellement une dépense brute de 4 130 F par enfant et par an, ce qui lui permet de pouvoir bénéficier d'une prestation de la Caisse d'Allocations Familiales de 60 % des dépenses nettes nouvelles, si elle signe un contrat enfance :

	Par enfant	Pour 11 600 enfants
Dépense brute	4 130,00 F	47 917 385,66 F
Taux	60 %	60 %
Dépense supplémentaire	302,54 F	3 509 520,00 F
Recette envisagée	62,80 F	728 500,00 F
Dépense nette	239,79 F	2 781 520,00 F
Prestations CAF	143,87 F	1 668 912,00 F
Reste à charge Ville	95,91 F	1 112 608,00 F

Nota : dépenses brutes = dépenses totales

dépenses nettes = coût restant à charge après déduction des recettes

## Chapitre 2 : Garantir le maintien à domicile des personnes âgées

### Assumer les situations de dépendance

Le créneau d'intervention du CCAS en direction des personnes âgées et handicapées est parfaitement délimité ; depuis de longues années, il s'agit de toutes les activités concourant à permettre le MAINTIEN A DOMICILE des personnes âgées et handicapées, le plus longtemps et dans les meilleures conditions possibles. Un audacieux programme de construction de logements-foyers, comportant 450 appartements est venu compléter ce dispositif, sans s'écarter du principe du MAINTIEN A DOMICILE, puisque les résidents sont dans ces établissements, chez eux, dans un logement à eux, dans leurs meubles, avec, en plus, un environnement de services divers et de soins médicaux.

Un rapide bilan des prestations rendues en 1989 exprime bien l'importance et la diversité des réponses apportées à tous les besoins constatés :

- 112 500 heures d'aide-ménagère, effectuées auprès de 1 100 bénéficiaires,
- 22 000 heures d'auxiliaire de vie, effectuées auprès de 130 bénéficiaires,
- 204 000 repas servis à 720 bénéficiaires, dont 130 000 dans les 9 foyers-restaurants de quartier et 74 000 à domicile.

Cet objectif relatif aux personnes âgées est sûrement le grand enjeu des dix prochaines années. Il faut savoir que la population des plus de 80 ans va doubler à Besançon d'ici dix ans. Cela aura beaucoup de conséquences sur le plan social, la première c'est que l'on voit apparaître à partir de 80 ans des phénomènes de dépendance qui engendrent évidemment des coûts importants de prise en charge sociale et médicale.

### **Mieux prendre en charge la dépendance**

L'option prise par le groupe de travail est de maintenir le CCAS dans son rôle d'acteur du MAINTIEN A DOMICILE, en l'adaptant au nombre croissant des personnes très âgées, et en lui conservant son caractère plus social que médical.

Pour ce qui concerne la prise en charge des personnes dépendantes, il a été noté que la demande potentielle devient telle qu'elle ne peut avoir de réponse dans un choix simple et dur entre l'hospitalisation ou le maintien à domicile, mais qu'elle exige d'imaginer la plus grande diversité des formules, de manière à permettre de répondre à toutes les situations et de laisser encore, même dans les cas les plus difficiles, une possibilité de choisir à la personne âgée.

Les formules retenues par le CCAS, en dehors des projets concernant les établissements d'hospitalisation, de long séjour, de cure médicale, dont la création ou l'aménagement est principalement de l'initiative du Département, sont au nombre de 4 :

#### ***En développant les ULR***

- UNITÉS DE 12 A 15 LOGEMENTS REGROUPÉS (ULR) du type de celle créée en 1988 dans la résidence du Cheval Blanc, rue de Belfort. Il s'agit de regrouper, de préférence dans leur quartier, des personnes âgées qui ne pourraient vivre seules sans un accompagnement médico-social important (aide-ménagère, repas à domicile, soins infirmiers, ergothérapie, présence jour et nuit d'une maîtresse de maison, coordinatrice des différents services).

L'intérêt de cette formule, c'est qu'elle est peu coûteuse par rapport à des structures spécialisées d'une part et elle permet, d'autre part aux personnes âgées de rester à leur domicile ce qui, je le rappelle, est notre objectif.

Le projet du CCAS s'inscrit parfaitement dans le programme d'unités de vie préconisé par le Conseil Général. Il pourrait se réaliser de préférence dans des bâtiments existants. Considérées comme établissements sociaux d'accueil, elles seraient agréées au titre de l'aide sociale et pourraient recevoir les personnes les plus démunies dont la participation serait calculée en fonction de leurs ressources.

Le programme pourrait prévoir la réalisation d'une Unité de Logements Regroupés tous les deux ans. Des implantations paraissent d'ores et déjà possibles dans les quartiers de Palente-Orchamps et de Brulard.

***En protégeant le placement familial***

- PLACEMENTS FAMILIAUX : conformément aux dispositions de la loi de juillet 1989, il s'agit de permettre à des personnes âgées d'être hébergées dans une famille d'accueil, capable, et agréée pour ce faire par le Président du Conseil Général, de leur apporter les soins et l'environnement dont elles ont besoin. Le rôle du CCAS serait de négocier les placements et de coordonner l'équipe technique chargée avec la famille d'accueil, de veiller à la qualité du placement.

***En faisant reconnaître l'ergothérapie***

- ERGOTHÉRAPIE A DOMICILE : le CCAS recherchera auprès de la Sécurité Sociale et du Service Départemental d'Aide Sociale les moyens de développer largement ce service, à l'évidence essentiel pour conserver ou rendre les gestes permettant de vivre à domicile dans des conditions satisfaisantes.

***En améliorant la vie en logements-foyers***

- AMÉNAGEMENT DES PRESTATIONS ASSURÉES DANS LES LOGEMENTS-FOYERS : la création dans les logements-foyers, de sections de cure médicale ne semble pas, au moins pour les cinq années à venir, être la réponse aux problèmes de dépendance que présentent un grand nombre de résidents très âgés et qui, de plus en plus, ne rentrent en logements-foyers que lorsqu'ils commencent à être en perte d'autonomie. De par leur conception d'origine, les logements-foyers ne sont au demeurant, que difficilement adaptables pour recevoir les installations et équipements matériels nécessaires à un service de soins.

Le projet du CCAS est de leur conserver leur vocation initiale de logements-foyers, en améliorant les services de proximité (repas du soir, petit déjeuner servi 7 jours sur 7, auxiliaire de vie, soins courants, toilettes) dont la prise en charge dans la redevance d'hébergement sera demandée au Service Départemental d'Aide Sociale pour les plus démunis.

***En conventionnant les prestations d'auxiliaire de vie***

- DÉVELOPPEMENT DU SERVICE D'AUXILIAIRE DE VIE : le service fait difficilement face à la demande, avec les 13 postes qui lui sont financés par l'État et dont le nombre ne sera plus augmenté. L'option du CCAS est de négocier avec le Conseil Général une convention qui permettrait de développer le service en utilisant les moyens financiers considérables inscrits au budget départemental au titre de l'Allocation Compensatrice (ancienne allocation de tierce personne aux handicapés).

**Accélérer et simplifier l'accès aux prestations*****La veille sociale 24h/24***

Grâce au réseau de télé-alarme installé au standard de la caserne des sapeurs-pompiers, le service est assuré que les appels de détresse sont aussitôt enregistrés et traités. Avec une assistante sociale nommée au poste de coordonnatrice 3<sup>ème</sup> âge, il s'est donné les moyens de répondre aux situations d'urgence, par exemple pour servir sans délai un repas à domicile, en cas de sortie inopinée d'un établissement hospitalier.

L'objectif est de parfaire ce dispositif en créant un numéro de téléphone UNIQUE capable de répondre **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**, aux demandes de services, bien sûr, ou de renseignements venant de personnes âgées ou handicapées, mais aussi de les rassurer et de les réorienter. «LA VEILLE SOCIALE», qui consistera en un numéro d'appel spécifique, branché pendant les heures de travail au CCAS, et en dehors de ces heures au service d'accueil d'urgence, apportera, dès le printemps prochain, le ou les réponses nécessaires au problème posé. Il sera le complément que nombre de personnes âgées attendent.

Je précise que cette initiative est en train de recevoir l'agrément de l'Agence Nationale pour le Développement des Services de Proximité et que nous aurons pour la piloter, probablement un financement venant de sa part mais surtout un financement venant du FRILE, le Fonds Régional de Développement des Initiatives Locales pour l'Emploi. J'ajouterai, pour en avoir parlé avec les personnes âgées, que cette initiative a été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme.

### **Améliorer la qualité des prestations à domicile**

#### ***Pouvoir choisir son menu***

- LA RESTAURATION, notamment A DOMICILE : le groupe de travail a noté qu'il était indispensable, pour un service offrant des repas à des personnes délaissées par leur entourage, souffrant de l'isolement, de penser AU PLAISIR, et donc à l'amélioration de leur état psychologique, que peut leur procurer la prestation. Il a demandé aux services de prévoir une possibilité réelle pour les bénéficiaires d'exprimer leurs souhaits et surtout de CHOISIR les éléments de leurs repas, en bref d'accéder à un choix entre plusieurs menus.

#### ***Personnaliser le service à domicile***

- L'AIDE MÉNAGÈRE : le développement très important du service d'aide ménagère en 1989 (+ 11 384 heures, soit 11,26 %) dit assez que la prestation est appréciée. Le service profitera néanmoins à la mise en place du CAFAD (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide à Domicile) pour mener une action importante de formation spécifique aux aides ménagères (stage de 117 heures, pour deux groupes de 10 personnes pendant 3 ans).

#### ***Solidariser les générations***

Pour conserver le maximum de contacts entre les générations, le CCAS apporte un appui logistique important à l'Office des Retraités et Personnes Agées de Besançon, qui a mis en place un dispositif de SOLIDARITÉ DE VOISINAGE. L'opération consiste à créer un réseau de parrainages entre les familles et les personnes âgées, à l'occasion des fêtes, mais surtout dans la vie quotidienne.

### **Se doter d'équipements performants**

#### ***Rénover le patrimoine***

Le service a mis en œuvre, à partir de 1988, un important programme d'investissements, en procédant à la réhabilitation des logements-foyers «Les Clairs-Soleils» et à l'installation de téléphones avec sélection directe à l'arrivée permettant l'accès direct au réseau pour tous les résidents, dans les Foyers de Clairs-Soleils et Marulaz.

Dans les 5 années à venir, le programme se poursuivra avec :

#### ***La rénovation du patrimoine***

- LA RÉHABILITATION DE LA TERRASSE, DES CÈDRES, DES LILAS ET DES HORTENSIAS, entre 1990 et 1994.

Ces programmes sont financés par des crédits PALULOS qui permettent au CCAS de percevoir l'Aide Personnalisée au Logement ; par ailleurs les économies d'énergie sont suffisamment importantes pour amortir les emprunts contractés pour les travaux ;

- LA MODERNISATION DE TOUS LES STANDARDS, avec Sélection Directe à l'Arrivée, entre 1990 et 1992.

#### ***La création d'une cuisine centrale***

- LA RÉALISATION D'UNE CUISINE CENTRALE dans l'ancien restaurant LIP qui permettra de servir les 1 250 repas quotidiens qui sont actuellement préparés dans 17 cuisines réparties dans les établissements, crèches, foyers-restaurants, Forum, employant 35 cuisinières ou cuisiniers. La réalisation d'une cuisine unique est rendue urgente aussi par l'impossibilité de développer la capacité de production de

l'unité de Clairs-Soleils qui prépare les repas à domicile dont le nombre s'accroît chaque année de 30 en moyenne (actuellement 270).

La création d'une cuisine centrale vise ainsi plusieurs objectifs :

- amélioration quantitative et qualitative du service, la possibilité de préparer plusieurs menus différents et de service 7 jours sur 7, le midi et le soir ;

- amélioration de l'hygiène dont les conditions sont difficiles à respecter à Clairs-Soleils où les locaux sont trop exigus ;

- réduction des frais de gestion, avec un tassement progressif des effectifs.

### **Chapitre 3 : Favoriser et susciter les conditions d'insertion des exclus et des handicapés**

#### ***Du MSG au RMI***

Le Minimum Social Garanti avait pour objectif d'INSÉRER ou de RÉINSÉRER les personnes en les aidant de façon significative et dans la durée, à passer un cap difficile et leur éviter la chute dans l'inadaptation sociale. Le CCAS est donc tout à fait rompu avec les méthodes de travail, les relations à suivre avec les logeurs, l'ANPE, les organismes de formation, qui permettent à une personne de reconquérir son autonomie et sa dignité.

Le Revenu Minimum d'Insertion vise le même objectif, mais les résultats enregistrés au plan national comme au plan local, ne sont pas encore très perceptibles. On peut donner à cette situation plusieurs explications :

- loi de l'État, le RMI est géré suivant une réglementation administrative complexe, qui peut engendrer, dans les versements, des coupures et des retards qui compromettent gravement l'efficacité de l'aide ;

- le barème d'attribution (2 025 F par mois pour une personne seule), même si le droit à l'Allocation de Logement Social est lié à l'attribution du RMI, est manifestement trop bas et ne permet pas au bénéficiaire d'accéder à un logement convenable ou d'en payer le loyer ;

- la coordination nécessaire entre tous les partenaires (État, collectivités locales, logeurs, associations) se met lentement en place.

Cette coordination doit se faire et se fera, d'autant mieux que les textes d'application du RMI prévoient d'IMPORTANTES MOYENS pour l'accompagnement des bénéficiaires. Le Département du Doubs doit ainsi inscrire plus de 6 000 000 F à son Budget Primitif de 1990. Ces crédits mixés avec ceux de la Formation Professionnelle de l'ANPE et du Ministère du Travail doivent permettre de mener une action forte contre la pauvreté.

### **Le CCAS, partenaire du programme départemental d'insertion**

Dans le dispositif qui se met en place, le CCAS entend s'engager principalement sur deux fronts :

- LE LOGEMENT,

- LE SUIVI DES PLUS MARGINALISÉS.

## **Le logement, un préalable à l'insertion**

### ***Permettre l'accès au logement***

Une récente étude réalisée par les assistantes sociales du CCAS montre que parmi les personnes qui sont au RMI ou disposent de ressources approchant le barème d'attribution, **88** n'ont aucun moyen de logement et ne peuvent en conséquence faire le premier pas vers une insertion.

Le problème est donc d'abord celui de l'ACCÈS AU LOGEMENT.

Les solutions d'attente que le CCAS applique et entend développer sont diverses :

### ***En cautionnant les loyers***

- LOCATION PAR LUI POUR ÊTRE MIS A LA DISPOSITION DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ, DE LOGEMENTS HLM. Le service gère ainsi une centaine de logements, qui sont déconventionnés dès que les familles ont recouvré leur autonomie. Il serait nécessaire de pouvoir, dans l'immédiat, louer au moins 30 nouveaux logements.

### ***En aidant à l'entrée dans le logement***

- PRISE EN CHARGE des premiers loyers et des cautions dont le montant est demandé par le logeur.

### ***En offrant un hébergement temporaire***

- RÉSERVATION, en priorité, aux isolés ou familles peu nombreuses des chambres et appartements du Forum. L'option a été prise, pour ce qui concerne cet établissement, d'aller de plus en plus vers cette formule d'hébergement, avec accompagnement social rapproché, mais en conservant cependant une proportion significative d'autres catégories sociales, pour éviter l'effet ghetto.

Ces dispositifs apporteront une solution immédiate mais temporaire et partielle au problème de l'accès au logement. Il est évident que le problème ne sera traité au fond :

### ***En créant un habitat adapté***

- que si les promoteurs de logements sociaux reçoivent de l'État les moyens financiers leur permettant de pratiquer des loyers supportables par les personnes et familles aux plus bas revenus ;

- que si, au plan de la commune et du Département est mis en œuvre un important programme d'aménagements, d'un nombre important de logements, avec confort minimum et loyers peu élevés. La réalisation de ces logements dans des bâtiments existants paraît à cet égard la formule la plus adaptée à une exécution rapide. Les crédits disponibles à la Direction Départementale de l'Équipement et à la DDASS, au titre de la Campagne Précarité Pauvreté sont plus qu'incitatifs, puisqu'ils permettent justement une retombée sur la gestion tout à fait compatible avec les ressources des personnes accueillies.

## **Au plan du maintien dans les lieux**

### ***Permettre aux familles de payer leur loyer***

Le CCAS entend agir ici sur deux plans :

### ***Grâce à l'AMIL***

PRÉVENTIVEMENT : en donnant aux personnes les moyens de régler leurs loyers et charges. C'est le but de l'AMIL, Allocation Municipale d'Insertion par le Logement, expérimentée à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1989, et qui doit permettre aux 600 bénéficiaires du RMI qui ont des charges de logements, de n'en supporter que 10 %.

**En solutionnant de manière équitable les retards de loyers**

CURATIVEMENT : une convention est en cours d'élaboration avec la CAF, la DDE, le Conseil Général, les logeurs et certaines communes, pour la prise en charge des loyers non payés et éviter l'expulsion des familles impécunieuses.

On notera l'effort de cohérence du CCAS dans sa politique d'aides financières, puisqu'au Budget Primitif de 1990, il est prévu :

- pour l'AMIL (prévention logement)	4 100 000 F
- pour l'aide aux impayés (maintien dans les lieux)	600 000 F
<b>Total logement</b>	<b>4 700 000 F</b>
- pour les aides d'extrême urgence (moins de 10 % du total)	500 000 F
<b>Total</b>	<b>5 200 000 F</b>

Le service a demandé l'intégration des différents projets ci-dessus dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion et du Programme Départemental du Logement qui a reçu un financement à hauteur de 2 000 000 F de la Communauté Européenne.

**Le devenir des cités de transit**

Le principe qui a conduit à la mise en œuvre, il y a 20 ans, du programme des cités de transit, était simple, mais tout à fait théorique :

- les cités accueilleraient toutes les familles non logées ou mal logées, qui feraient l'objet d'un suivi social et éducatif susceptible de leur donner les moyens de vivre dans un milieu ordinaire ;

- le temps nécessaire à cette «remise à niveau» était estimé à 3 ans, après lesquels les familles devaient être relogées dans le parc HLM ordinaire.

La réalité ne suit pas toujours les montages technocratiques et le CCAS qui gère les deux cités de transit qui existent à Besançon a dû prendre, les concernant, deux orientations tout à fait opposées :

**Reloger les familles de l'Escale**

POUR L'ESCALE, 32 logement T6, le constat a été fait que l'effet ghetto était devenu inévitable et, en accord avec la Municipalité et l'Office Municipal d'HLM, la décision a été prise de démolir la Cité. Sur les 32 pavillons, 12 ont déjà été libérés. Les autres familles seront relogées en principe avant le 30 juin 1990, dans le parc HLM (10) ou dans la périphérie, dans des bâtiments permettant aux ferrailleurs d'exercer leur profession.

**Réhabiliter la Cité des Acacias**

POUR LES ACACIAS, 123 logements, T2, T3 et T4, le constat a été fait que la fonction transit fonctionnait suffisamment et que la Cité permettait de nombreux et rapide dépannages de familles en grande difficulté. Le projet, qui doit être réalisé en 1991 et 1992, est de réhabiliter le bâti, ce qui permettra l'APLisation des loyers et de plus grandes facilités de gestion.

Quant aux activités qui sont conduites dans la Cité des Acacias et de l'Amitié, en direction des jeunes notamment, l'hypothèse d'une intégration dans le secteur prévention de la Ville, mérite une étude approfondie qui n'a pas encore été menée mais qui déboucherait probablement vers une plus grande cohérence des actions municipales menées dans ce domaine.

## **L'insertion des plus démunis**

### ***Suivre en priorité les personnes les plus marginalisées***

Dans le dossier présenté le 16 mars 1989 à M. le Préfet du Doubs et à M. le Président du Conseil Général, le CCAS se proposait de prendre en charge, dans le cadre du PDI, les personnes les plus démunies de toutes, vagabonds, ayant rompu tous liens professionnels et familiaux, squatters, victimes de l'alcool et de tenter, modestement, de faire avec elles le chemin difficile qui les amènerait à pouvoir reprendre une formation ou un petit travail. Parmi ces personnes, certaines fréquentent l'Accueil Social d'urgence, 12 rue Champrond ou l'Abri de Nuit des Glacis qui peut recevoir une vingtaine de sans abri. La plupart refusent les centres d'hébergement des Géraniums ou de Chalezeule ou s'en voient rejetés par les autres pensionnaires, en raison de la perturbation qu'elles sont susceptibles d'y apporter ou y ont déjà causée.

### ***Créer pour elles un lieu de vie***

Le projet du CCAS est de créer UN LIEU DE VIE où ces personnes pourraient, pendant le jour, avoir un point d'accroche, un endroit où déposer leurs objets personnels, faire leur toilette, changer de vêtements. Un travailleur social serait à leur disposition en permanence pour les écouter et «cueillir» tous mouvements positifs de leur part tendant vers une réintégration, et les aider dans leur cheminement.

Cette proposition n'a pas encore été acceptée : elle sera renouvelée pour 1990. La création de ce lieu de vie compléterait les dispositions qui ont été prises pour permettre aux sans abri de percevoir le RMI en se domiciliant au CCAS et à celui-ci de les aider à gérer les allocations qu'il perçoit pour leur compte.

Pour ce qui concerne le centre d'hébergement et de réadaptation sociale les Géraniums et le service d'accueil d'urgence 24 heures sur 24, un audit a été effectué en décembre 1989 et janvier 1990 afin de repreciser les objectifs et les moyens à mettre en place pour donner à ces deux services toute leur efficacité. D'ores et déjà une expérience de lutte contre l'illettrisme est engagée par deux éducateurs. Le Programme Départemental d'Insertion devrait permettre un large développement de cette action dans les années futures.

### ***Organiser les ASP***

Pour l'instant le CCAS négocie avec l'ANPE une convention qui permettra d'assurer, pour 80 chômeurs de longue durée en grande difficulté (20 par trimestre) un suivi social rapproché appelé «APPUI SPÉCIFIQUE PERSONNALISÉ», ASP. Cette convention permettra le financement des postes de travailleurs sociaux (conseillères en économie sociale et familiale, assistantes sociales), qu'il sera nécessaire de recruter pour assurer ce suivi.

D'autres conventions sont à l'étude, qui ont pour but d'intégrer le service des assistantes sociales et des conseillères dans le dispositif du Programme Départemental d'Insertion, avec comme objectif premier de donner aux bénéficiaires les éléments leur permettant, même avec des moyens très modestes, d'intégrer ou de réintégrer une vie sociale autonome (modules : cuisine et hygiène alimentaire, réparation des vêtements ; travail en cuisine et couture ; échanges de savoir).

### ***Accueillir le plus grand nombre de CES***

Quant à son rôle d'employeur de bénéficiaires du RMI, le CCAS a d'ores et déjà prévu de faire le maximum puisqu'il a demandé la transformation en Contrats Emploi Solidarité (CES), des 72 postes de TUC et des 48 postes de CLR qu'il avait en charge précédemment. La nécessité d'assurer un suivi sérieux des stagiaires ne permet pas pour l'instant de prévoir l'augmentation de l'effectif.

Le service étudie enfin, avec les Adjoints LIME et FUSTER et les services municipaux concernés, la possibilité, pour favoriser l'intégration des plus démunis dans la vie sociale de tous les jours, de création d'un PASSEPORT CULTURE, qui leur donnerait l'accès aux activités culturelles, sportives et associatives en général.

## **L'aire de stationnement des nomades**

### ***Équiper et surveiller pour pouvoir agir***

Parmi les activités que l'on peut classer hors de sa compétence propre, le CCAS a reçu la mission de gérer l'aire de stationnement que la Ville a réalisée en 1982 à la Malcombe à l'intention des nomades. Le rôle éducatif et social du service (solution des problèmes de santé, de scolarité, notamment) n'a pas été favorisé jusqu'à présent, en raison de l'impossibilité de faire respecter les installations (distribution d'eau et d'électricité) et le paiement régulier des redevances.

La solution de ces problèmes passe par le contrôle effectif des entrées qui suppose l'aménagement de l'accès et la présence de gardiens 24 heures sur 24. Le budget de 1990 prévoit le financement des investissements (avec l'aide du Conseil Général) et les rémunérations des personnels nécessaires (avec l'aide du Ministère de la Santé et de la Caisse d'Allocations Familiales).

## **Le centre des handicapés au travail : Une dynamique d'insertion**

### ***Créer de nouveaux postes de travail***

En reprenant la gestion de l'ancien Centre d'Aide par le Travail, en 1979, après 32 mois d'un conflit sévère, le CCAS a eu le mérite, sans avoir recours aux deniers communaux, de créer 135 emplois dont 110 offerts à des handicapés. Il a, grâce à la qualité de ses productions en ébénisterie et tapisserie, réussi à équilibrer les comptes de son Atelier Protégé. Un savoir-faire reconnu par les donneurs d'ordre lui permet maintenant de développer largement les marchés de sous-traitance qui constituent l'essentiel des activités de la section Centre d'Aide par le Travail, où la création de 20 nouvelles places est maintenant possible.

### ***Surtout réinsérer***

Il peut désormais se tourner résolument vers sa fonction essentielle qui est l'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES et devenir, non plus leur lieu de travail habituel et définitif, mais chaque fois que le reclassement est possible, un SAS vers le milieu ordinaire de travail.

Trois types d'action ont été retenus :

### ***En milieu ordinaire de travail***

- LE PLACEMENT DIRECT EN ENTREPRISE : 15 personnes ont été concernées en 1989, dont une équipe de 12 avec son moniteur dans une entreprise de Mamirolle qui embauche les handicapés au fur et à mesure de leur adaptation au travail.

### ***Avec une équipe spécialisée***

- LA CRÉATION D'UNE EPSR, Equipe de Préparation et de Suite au Reclassement, dont le but est à l'échelle du Département, de prendre en charge les personnes passées à la COTOREP, jusqu'à l'aboutissement du processus de reclassement proposé par cette commission. L'EPSR, qui doit voir le jour à la fin du premier trimestre de 1990 doit être financée pour 75 % par le Ministère du Travail, pour 25 % par le Département.

### ***En assurant la formation***

- LA CRÉATION D'UN CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION DES HANDICAPÉS : la Région de Franche-Comté ne comportant aucun équipement de ce genre, le CCAS projette, avec de chauds encouragements des administrations et des associations concernées, la création d'un Centre de Formation Professionnelle spécifique aux handicapés, financé, conformément aux lois du 30/06/1975 sur les handicapés et de 1971 sur la formation professionnelle par l'État et la Région. Sans attendre la création du Centre Régional, le CHAT a déjà reçu l'agrément pour organiser plusieurs stages de formation, dont deux sont actuellement en cours.

Pour des raisons de souplesse et de compétence territoriale, l'EPSR et le Centre Régional de Formation seront gérés par une Association pour la Réinsertion Sociale et Professionnelle des personnes en situation de handicap, dont l'Assemblée Générale constitutive s'est déroulée le 1<sup>er</sup> mars dernier.

Avant d'aborder le quatrième point de mon intervention, je voudrais dire quelques mots sur la situation financière du CCAS car on dit beaucoup de choses fausses ou un peu rapides en tout cas. On dit par exemple que le CCAS coûte de plus en plus cher à la Ville. C'est vrai que le CCAS coûte cher à la Ville mais c'est notre choix et peu de villes mettent autant d'argent que la Ville de Besançon dans l'action sociale, je peux en témoigner. Toutefois, depuis trois ans, si nous regardons la contribution de la Ville, elle est à peu près constante alors que nous assistons à un développement exponentiel du budget du CCAS. Si je vous donne un autre schéma peut-être plus parlant encore, vous voyez que la contribution de la Ville dans le budget du CCAS en pourcentage, c'est-à-dire en parts relatives, a amorcé une décrue et je peux vous prédire, sans risque de me tromper, que cette décrue va se poursuivre parce que c'est d'abord notre volonté.

#### **Chapitre 4 : Des politiques d'accompagnement adaptées**

Ce qui vient d'être décrit constitue une grande ambition. Toutefois pour être effective c'est-à-dire inscrite dans le concret du quotidien, elle devra prendre appui sur trois axes politiques prioritaires :

1. une gestion contractuelle, rigoureuse et transparente des moyens alloués,
2. un développement harmonieux et cohérent du partenariat,
3. une politique active de communication.

#### **1. une gestion contractuelle, rigoureuse et transparente des moyens alloués**

##### ***1.1. Les moyens financiers : des sources diversifiées de financement***

###### *Des moyens accrus pour un programme ambitieux*

Le tableau présenté en annexe 1 met en évidence par grands domaines d'intervention les diverses sources de financement du CCAS sur l'année 1990. Les perspectives de développement telles que définies dans le présent document nécessiteront la mise en œuvre de moyens sensiblement accrus. La hauteur de ces moyens sera définie année après année sur la base du double principe suivant :

###### *Maintien de l'effort de la Ville*

En référence aux engagements pris devant la population (pas d'accroissement de la pression fiscale) la Ville n'augmentera pas la part de la subvention d'équilibre qu'elle accorde au CCAS. Mais aussi par fidélité à la priorité qu'elle entend donner aux plus démunis sa contribution, pour les 5 prochaines années ne saurait être inférieure, toutes choses étant égales par ailleurs, à ce qu'elle est en 1990.

###### *Diversification des sources de financement*

La prise en charge financière par d'autres financeurs que la Ville sera systématiquement recherchée.

A cette fin, une fonction de «veille financière» sera activée sans délai au sein du CCAS.

##### ***1.2. Les moyens humains : une organisation adaptée et un management participatif***

###### *Pour un organigramme rénové : une révision de la liste des emplois*

Les femmes et les hommes du CCAS sont les opérateurs de l'action sociale de la Ville de Besançon. L'ambition de solidarité de notre Ville dépend étroitement de leur efficacité et de leur compétence. L'ampleur même des évolutions enregistrées au cours des dernières années ainsi que

l'importance des emplois qui sont devant nous nécessitent une adaptation et un toilettage des structures organisationnelles. Dans ce but un projet de révision de la liste des emplois permanents a été établi. Le projet sera soumis prochainement aux instances compétentes (Comité Technique Paritaire et Conseil d'Administration) et sera mis en œuvre selon échéancier à définir.

*Pour une implication de tous : une communication interne renforcée*

Les plans d'actions présentés dans ce cadre ont été définis avec la participation d'une représentation des personnels concernés. Leur mise en œuvre devra également prendre appui sur une implication accrue de tous. Dans ce cadre une politique active de communication interne au CCAS a été engagée : elle vise à développer chez les agents le **sentiment d'appartenance à une même maison au service d'une stratégie commune et partagée par tous.**

### **1.3. Pour un système de pilotage adapté**

La complexité de l'action sociale, la multiplicité de ses champs d'intervention et l'importance des moyens mis en œuvre redent nécessaire un **système de pilotage et de gestion moderne et adapté.**

*Un système de pilotage au service de l'évaluation et de l'action*

Les «tableaux de bord» comptables et financiers existent. Ils sont insuffisants pour évaluer la pertinence et l'efficacité des actions engagées : ils ne répondent d'ailleurs pas à cet usage. Il convient désormais de se doter d'instruments ad hoc même si l'action sociale, par nature, présente une dimension humaine peu compatible avec les calculs de ratio. Toutefois, et malgré ces limites, «l'instrumentalisation» du CCAS devra être recherchée dans les prochains mois : il importe en effet que puisse être mesuré en continu l'impact des actions sociales engagées dans le double but de pouvoir évaluer les «retours» d'investissement et apporter les corrections de trajectoire nécessaires. Ce système de pilotage devra être mis en place pour le 1<sup>er</sup> janvier 1992.

## **2. un développement harmonieux et cohérent du partenariat**

### ***Savoir travailler avec les autres pour une cohérence et une démultiplication de l'action***

La Ville n'est pas le seul acteur intervenant dans le champ social. D'autres, à des titres divers, apportent leur contribution : ce sont les associations et les mouvements caritatifs. Le CCAS se doit d'engager avec l'ensemble de ces structures un **partenariat dynamique et audacieux.**

Ce partenariat visera :

- à encourager et à impulser toutes formes d'initiative au service de l'action sociale,
- à démultiplier, dans un cadre conventionnel, et selon les orientations définies, les actions engagées. En particulier, par cette voie, sera redéfini un mode de répartition des subventions destinées aux associations du secteur social. Celles-ci seront alors considérées comme des relais ou/et des points d'appui de l'action municipale.

## **3. Une politique active de communication**

### ***Le CCAS au service des citoyens***

Le CCAS n'a pas d'autre justification que le service rendu à la population. Aussi le dialogue avec les citoyens doit-il être permanent. En d'autres termes, il est nécessaire d'envisager le développement d'une politique active de communication.

Cette politique s'organisera autour de deux grands objectifs : informer et promouvoir.

C'est pourquoi il se doit d'informer.

INFORMER : communiquer c'est écouter, expliquer et associer. Dans cet esprit et sur ces bases un plan de communication sera élaboré au cours de l'année 1990. Il portera sur les domaines de la Petite Enfance et du 3<sup>ème</sup> Age.

### ***Et de contribuer, à l'extérieur, à la promotion de la Ville***

PROMOUVOIR : dans le monde de la solidarité, Besançon constitue une ville de référence. Il convient de prendre appui sur cet atout pour contribuer à la promotion de la capitale régionale. C'est ce qui se fait depuis longtemps par l'intermédiaire de l'Union Nationale des CCAS, structure au sein de laquelle Besançon a pris des responsabilités et fait autorité. Cette dimension sera maintenue et développée.

Nous envisageons également de renforcer la communication interne pour faire en sorte que les plans d'action du CCAS constituent véritablement un plan partagé par l'ensemble des opérateurs de l'action sociale et nous voulons développer ce sentiment d'appartenance. La meilleure preuve en est que ce que nous faisons aujourd'hui, nous le ferons dans quinze jours devant les 900 personnes placées sous la responsabilité du CCAS. Pour terminer, je voudrais simplement remercier toutes les personnes qui nous ont aidés dans ce travail de réflexion et notamment l'ensemble des travailleurs sociaux, des administratifs du CCAS, ainsi que nos partenaires de l'extérieur.

Pour faire une bonne politique sociale, il faut de bons élus mais aussi de bons opérateurs de l'action sociale et je voudrais rendre un hommage mérité à tous les agents du Centre Communal d'Action Sociale et en particulier à son Directeur, M. PONSOT qui est à côté de moi et qui œuvre depuis près de trente ans à faire que le CCAS soit aujourd'hui ce qu'il est. Mes Chers Collègues, je vous remercie.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci Claude JEANNEROT. Dans les rapports qui vous ont été envoyés, nous avons demandé aux différents services municipaux et aux Adjointes de compléter le rapport CCAS par toutes les actions sociales menées en-dehors, à côté du CCAS. Vous en avez eu l'essentiel dans un second rapport. Je crois qu'avec tout cela nous pouvons peut-être engager la réflexion et la discussion sur ce qui a été dit par Claude JEANNEROT et sur les rapports qui vous sont présentés.

**M. SALOMON** : Monsieur le Député-Maire, mes chers collègues, l'initiative de réunir le Conseil Municipal pour débattre de la politique sociale de la Ville est heureuse, nous ne pouvons que nous en féliciter. Répondre aux besoins des populations les plus fragiles par l'innovation, le dynamisme, la souplesse et l'adaptation permanente doit être une exigence constante pour les élus. En effet notre rôle premier est de corriger les inégalités, d'améliorer les conditions de vie de nos concitoyens en mettant en place des institutions de solidarité économique pour les plus défavorisés en respectant inlassablement leur dignité. Je crois qu'il était bon de rappeler l'historique de l'action sociale à Besançon, des expériences originales comme le minimum social, des services et des équipements mis à la disposition des personnes âgées, des handicapés, des familles, des personnes seules et des associations. Face aux difficultés du moment, je suis convaincu que nous pouvons unanimement nous retrouver pour souhaiter une stratégie ambitieuse, je reprends les termes du rapport, pour les années à venir.

Les lois de décentralisation donnent la répartition des compétences entre l'État, le Département et les Communes. L'intérêt général veut que nous agissions en partenaires, en déterminant les priorités bien sûr en fonction des moyens financiers. Chacun sait que la concertation dans le Doubs est effective et qu'une réelle coordination des actions des diverses institutions, Ville de Besançon, Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, MSA, etc. a été mise en place pour prendre en compte des situations des personnes ou familles défavorisées dans leur globalité. Depuis quelques semaines, l'UDAF, la FNRAS, le CAL, etc. ont rejoint cette concertation.

La Municipalité nous propose aujourd'hui un plan d'action articulé autour de trois objectifs. Premier objectif, optimiser et diversifier les services destinés à la Petite Enfance. La signature d'un contrat enfance entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales est une excellente chose -je pense qu'on sera unanime à voter ce contrat- et permettra des actions nouvelles et des améliorations aux services existants. Deuxième objectif : toutes les collectivités, face au vieillissement de la population, phénomène, ça a été

souligné, qui s'accélère de plus en plus, recherchent des solutions pour permettre aux personnes âgées une fin de vie plus humaine et plus conviviale. Le maintien à domicile est une priorité, et il faut développer la palette des services qui permettent de vieillir chez soi en conservant un caractère plus social que médical. On a souligné ces différentes actions, la restauration à domicile, l'aide-ménagère, les auxiliaires de vie, l'ergothérapie à domicile, le service de soins infirmiers (les deux services qui travaillent sur Besançon fonctionnent bien et je crois qu'il y aura quelques places supplémentaires), soutenir le dispositif de solidarité et de voisinage (là aussi je crois que c'est un rôle important et qu'on peut jouer ce rôle avec les clubs du troisième âge qui sont entièrement d'accord je crois de participer à cette action), création d'un centre de séjour temporaire pour personnes âgées (je crois qu'il faudrait créer ce genre de service pour vaincre la solitude, pour que ces personnes soient hébergées durant les vacances des familles ou des absences très temporaires et souvent suite à une sortie d'un service hospitalier), séjour temporaire avant de regagner le domicile. Pour certaines personnes âgées, le handicap physique ou psychique les rend totalement ou partiellement dépendantes dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. Il faut prioritairement rechercher des solutions pour faire face à cette situation et répondre humainement à leurs besoins. Je conclurai ce chapitre par l'octroi des allocations compensatrices qui sont payées par le Département et qui, comme vous le savez, sont en très nette augmentation.

Troisième objectif, il est de notre responsabilité d'atténuer le douloureux problème de ceux qui sont sans emploi et sans ressources, d'abord en rapprochant les moyens humains et financiers pour rendre plus efficace l'aide aux personnes défavorisées, nous permettant de rechercher des solutions originales et novatrices en vue notamment de l'insertion sociale. Le Département dépensera des sommes importantes pour l'insertion sociale et économique, pour ceux qui ont perdu leur autonomie et là aussi il faudra que nous jouions en partenaire à Besançon. On doit souvent faire face à l'endettement, à une santé précaire, à de mauvaises conditions d'habitat. Nous savons, et l'Adjoint vient de le souligner, que dans la majorité des cas il existe un retard de loyers et le logement est un préalable, comme cela a été souligné, à l'insertion. Les solutions d'accès au logement qu nous sont proposées doivent retenir notre adhésion. La prise en charge du premier loyer caution, la passation d'accords avec les organismes logeurs et la création de l'AMIL qui est un fait nouveau à Besançon feront de Besançon une ville à nouveau pilote en matière sociale dans ce domaine et je crois qu'il est très important que la Ville consacre les fonds qu'elle a économisés sur d'autres actions, puisqu'il y a de nouvelles dispositions de l'État en particulier avec le RMI, l'AMIL.

Concernant les handicapés, il est naturel que la Ville soit la plus accueillante et il est important de poursuivre les aménagements qui peuvent leur rendre une vie plus accessible. L'hébergement des personnes handicapées, nous le savons, est une responsabilité du Département, là aussi nous travaillerons avec la Ville et également avec les associations qui suivent cette question comme l'ADAPEI.

Avec le dernier document communiqué, on peut conclure que le social touche de très nombreux domaines de la vie de tous les jours, comme l'enseignement, le logement, la vie des quartiers, la prévention, la jeunesse et les écoles, le sport et la culture. La création d'un passeport-culture sera une excellente chose et je pense qu'il faut que nous allions dans ce sens-là et peut-être aussi au niveau des sports, au niveau de certains domaines quand on peut, disons, aider les personnes les plus défavorisées dans ces différents secteurs.

Pour le groupe «Une Ambition pour Besançon», une politique sociale ambitieuse postule une économie prospère. Il faut sans cesse que nous maintenions bien sûr une passerelle entre le souhaitable et le possible. La solidarité concerne chacun d'entre nous parce qu'il est dans la nature de l'homme d'être vulnérable et solidaire. Je profite de ce Conseil pour dire que notre groupe connaît et apprécie l'ardeur, le sérieux et l'efficacité des personnels du CCAS de Besançon, de son Directeur et de son Conseil d'Administration.

Mes Chers Collègues, nous devons nous mobiliser, nous devons mobiliser toutes nos énergies et lutter ensemble contre l'indifférence et toutes les formes d'injustice. C'est parce que nous croyons à la conjonction des hommes et des femmes de bonne volonté que nous pouvons nous retrouver unanimes pour soutenir l'action sociale communale. Je crois que notre mission est exaltante.

**Mme VIEILLE-MARCHISET :** Merci Monsieur SALOMON. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir que vous souscrivez aux objectifs et à la démarche d'action sociale présentés par la Ville de Besançon, surtout en tant que responsable de la Commission des Affaires Sociales du Département.

**M. JACQUEMIN :** Claude SALOMON qui est notre porte-parole en matière sociale vient de dire l'essentiel de la position de notre groupe «Une Ambition pour Besançon». Je me permettrai donc simplement de compléter quelque peu ses propos mais très rapidement. D'abord pour me réjouir que ce débat qui est un débat de prospective, vienne là satisfaire un souhait que nous avons exprimé à plusieurs reprises au sein de ce Conseil, et notamment en début de mandat, d'avoir, sur un certain nombre de sujets importants des réflexions de ce type à quatre, cinq ou six ans.

Que nous commençons par la politique sociale me paraît être tout à fait intéressant puisque la politique sociale doit rester certainement notre préoccupation majeure tant on est sûr que notre société, notamment dans cette fin de siècle, génèrera toujours l'exclusion et la marginalisation d'un certain nombre de ses citoyens. C'est donc là une préoccupation tout à fait essentielle que nous devons avoir, je serais même tenté de dire au-delà des clivages politiques que nous pouvons connaître sur d'autres sujets plus sensibles, ceci d'autant plus que la politique sociale aujourd'hui dans ce pays et surtout dans le cadre de la décentralisation, doit être largement concertée avec toutes les collectivités et dans laquelle le partenariat est un des éléments de réussite tout à fait essentiel. Nous savons, comme je le disais à l'instant, que notre société malheureusement, génère toujours l'exclusion et la marginalisation de certains de nos habitants, de nos concitoyens, et cette préoccupation restera donc forte dans les années qui viennent.

Pour ma part, je suis persuadé qu'il y a deux obligations qui doivent être les nôtres. D'abord et je crois que ça transparaît bien dans les propos tenus par M. JEANNEROT, des efforts permanents d'organisation, de gestion, je n'ose pas dire de productivité qui n'est peut-être pas le mot très adapté en la matière, mais certainement une recherche permanente de mieux faire pour faire plus, tant nous savons aussi que nos moyens sont forcément malheureusement limités et que nous devons les employer au mieux. La recherche bien entendu du partenariat avec les autres collectivités ne doit pas avoir comme but uniquement d'alléger la facture de la Municipalité mais une recherche d'un meilleur service pour faire mieux globalement et naturellement avec l'ensemble des collectivités.

La deuxième idée que je voudrais exposer ici, c'est que compte tenu de l'évolution des besoins, nous avons une obligation permanente qui est celle de la recherche et de l'innovation, c'est-à-dire qu'une politique doit être éminemment glissante et adaptée en permanence à l'évolution des besoins. Si on peut prévoir un certain nombre d'évolutions de notre société, par exemple l'allongement d'une durée de vie qui permet de bien cerner une politique de maintien à domicile des personnes âgées, il y a d'autres phénomènes à évolution beaucoup plus rapide dans le domaine de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion professionnelle des jeunes. Même si aujourd'hui cela ne transparaît pas très clairement dans ce qui nous a été exposé, je suis persuadé que ce sera une de nos préoccupations majeures dans ce mandat. Bien sûr, les collectivités ont été sollicitées à l'occasion de différentes formules, les TUC etc. mais je pense que nous devons aller bien au-delà car compte tenu de ce qui se passe, de l'évolution des secteurs professionnels, on peut penser que la marginalisation des jeunes sans qualification qui est déjà un phénomène important le deviendra encore peut-être plus. Je crois qu'il faudra que nous réfléchissions car je suis persuadé que ces problèmes-là, notamment l'insertion professionnelle, doivent être traités au plus près du citoyen. Dans ce type de réflexion, nous avons, en son temps, émis quelques réserves sur le système du RMI qui éloignait un petit peu la gestion de l'insertion des collectivités. Je suis persuadé qu'on sera tenté, et vous êtes déjà tentés de le faire, de revenir plus près du citoyen. Dans la gestion de l'insertion professionnelle, je suis persuadé que les communes devront jouer un rôle essentiel. Pour ma part, je souhaite que notre commune puisse se pencher sur ce sujet. Bien sûr, il est déjà traité partiellement notamment par la Mission Locale de l'Emploi et par d'autres, mais je fais un souhait ici, c'est que ce sujet-là soit appréhendé de manière plus globale et soit bien réfléchi tant il me paraît important. Voilà la première prise de parole que je voulais faire, Madame, au sujet de ce débat.

**Mme VIEILLE-MARCHISET :** Merci Monsieur JACQUEMIN.

**M. VUILLEMIN :** Notre collègue Claude JEANNEROT a défini pour les années à venir une stratégie au service d'une grande ambition. «Exclure l'exclusion sous toutes ses formes et garantir à chaque citoyen les conditions de sa dignité», cette grande ambition s'impose à tous, nous la réaliserons tous ensemble. Nous la réaliserons tous ensemble parce que l'action sociale ne relève pas de la seule responsabilité de l'Adjoint à la solidarité. Nous sommes tous concernés ; chaque délégation contribue à l'effort municipal de solidarité. Ainsi, les actions menées en faveur de l'école depuis de nombreuses années, actions décrites par ailleurs dans le document qui vous a été remis, constituent un volet important de la politique sociale. Je citerai trois exemples rapidement, la restauration scolaire où l'adoption du quotient familial pour la tarification permet aux familles dont les revenus sont les plus modestes, de bénéficier d'un service de grande qualité à des prix très bas, les centres de loisirs d'été et les centres de petites vacances qui permettent aux enfants des Bisontins qui ne peuvent pas partir ou insuffisamment partir, de trouver sur place l'été, le mercredi et les petites vacances, des activités. Je rappellerai également que la Ville a aménagé de nombreuses classes pour handicapés. Cet effort de solidarité sera encore accentué et s'orientera dans deux directions, d'abord, cela a déjà été fait, les actions de soutien et d'accompagnement scolaires mises en place dès l'an dernier en direction des élèves de CP et de CE1 en difficulté ; deuxième axe d'effort, Claude JEANNEROT l'a évoqué tout à l'heure, ma délégation apportera bien évidemment son concours à la réalisation des objectifs définis dans le cadre du contrat enfance, accueil des plus jeunes enfants en maternelle, centres maternels de loisirs d'été, centres maternels des petites vacances, etc. A Besançon, la solidarité c'est une tradition et je voulais souligner que la Ville s'est dotée de moyens pour réaliser une politique sociale d'avant-garde mais c'est aussi, et je voudrais insister là-dessus, une volonté partagée par l'ensemble de l'équipe municipale, une volonté qui nous permettra de réaliser l'ambition définie par notre collègue JEANNEROT.

**M. NACHIN :** Mme FOLSCHWEILLER qui est absente parce qu'elle participe à Paris à une réunion de bureau de son association, m'a chargé de lire en son nom et en tant que membre du Conseil d'Administration du CCAS, le texte suivant : «Du bureau de bienfaisance en 1893 au CCAS des années 1990 quel chemin parcouru ! et c'est tout à l'honneur de la Ville de Besançon qui, dans ce domaine, fait référence. Et maintenant ? au début de ce mandat aux administrateurs du CCAS et élus de la Commission des Affaires Sociales, il a été demandé de réfléchir avec ceux qui travaillent au CCAS à ce que pourrait être la politique sociale pour les cinq ans à venir. Nous nous félicitons de cette réflexion de fond qui a été menée largement et qui a abouti aux éléments de stratégie pour les années 1990-1995.

En ce qui concerne les personnes âgées et compte tenu de l'allongement de la durée de vie, le choix s'est porté sur le maintien à domicile dont il faut se réjouir et qui nécessitera des adaptations telles que le développement des unités de logements regroupés et le développement du service d'auxiliaires de vie.

L'aide au logement par l'AMIL, l'insertion des handicapés dans le monde du travail, les gens du voyage, la Petite Enfance, tout a été étudié, discuté.

Je ferai cependant ici une réserve déjà faite en Conseil d'Administration, il n'est peut-être pas très juste de dire en ce qui concerne la petite enfance que les besoins sont satisfaits, -ça figure à la page 5 dans le document qui nous a été remis- d'autant qu'à la page suivante, est envisagée à juste titre la création d'une halte-garderie au centre-ville. L'orientation actuelle est d'augmenter le taux de remplissage des crèches en privilégiant les gardes à temps plein aux dépens des gardes à temps partiel et en centralisant les demandes. C'est un gain certain de rentabilité financière, mais cela ne va peut-être pas dans le sens d'une meilleure qualité de vie pour les parents et les enfants.

De même, pour le projet de cuisine centrale pour lequel nous avons tous opté au CCAS, s'il est nécessaire à la rentabilité et ne se fera qu'avec compression de personnel, il faudra être vigilant sur le reclassement de celui-ci.

Enfin, s'il est important de participer à la lutte contre le chômage en permettant la mise en place de contrats emploi-solidarité au sein du CCAS, attention à ne pas remplacer peu à peu les vrais emplois par des emplois plus précaires. Un point tout à fait positif sur le projet d'organisation des emplois est la mise

en place d'une direction sociale avec service de recherche sociale comprenant notamment la coopération intercommunale et la recherche de financements.

En effet, si le budget social a plus que triplé entre 1978 et 1988, il est intéressant de voir que la part de la Ville a diminué en pourcentage, tandis que celle des partenaires extérieurs a augmenté.

En conclusion, malgré les quelques réserves émises, nous ne pouvons que nous féliciter de ce travail de réflexion et des orientations globales prises pour les années à venir. Dans l'idéal, cependant, il faudrait souhaiter que la part du budget social réservée aux plus démunis, diminue dans les années à venir, sinon cela serait le signe que notre société est de plus en plus malade et ne sait pas réserver à chacun sa place». Il est évident que les Verts partagent entièrement ce point de vue.

**M. PINARD** : Je voudrais partir de quelques chiffres, d'abord le fait que d'après la dernière statistique, sur 1 940 dossiers de RMI dans le Doubs, il y en a 1 030, soit 52 % sur Besançon, ce qui est quand même une proportion énorme si nous pensons que nous représentons un peu moins du quart de la population du Département. Et là nous avons déjà «mis le paquet» notamment avec les centres d'économie sociale et familiale qui représentent quand même un budget de 5 MF. Je crois que nous sommes la seule commune qui ait créé des postes de conseillères en économie sociale et familiale et de monitrices. Mais je pense qu'il faudra quand même faire une étude globale sur le Département parce que des postes ont été créés par certaines CAF ou par d'autres institutions, mais il n'y a pas de péréquation.

D'autres chiffres sont tout aussi significatifs. Vous savez qu'existent depuis quelques années les commissions locales de coordination qui regroupent tous les partenaires intervenant dans le champ social et qui agissent pour tous les cas de marginalité, indépendamment du dispositif RMI. Or, la statistique 1989 indique qu'il y a eu 7 845 dossiers déposés pour interventions exceptionnelles dans le Département du Doubs, il y en a eu 4 569 sur Besançon, ça fait 40 %. Alors moi je voudrais bien que dans les services d'État, on tienne compte de ces chiffres lorsqu'on discute de la répartition de certains crédits et je pense en particulier au développement social des quartiers. Je dis que le Département joue son rôle puisque s'agissant des interventions exceptionnelles pour l'aide sociale à l'enfance, il y a eu 2 980 000 F dépensés pour Besançon sur 8 200 000 F dans le Doubs, soit 37,3 %. Je pense qu'au niveau des services d'État, il n'y a pas toujours l'équité qu'il faut et je serais amené à le dire vertement s'il y a des dérapages. Où sont les ZEP ? enfin etc. A Besançon, c'est 40 % des cas des dossiers de marginalité.

Je voudrais aussi insister sur le fait que le CCAS de Besançon est l'un des rares à intervenir pour les cas qui ne disposent d'aucune couverture, les personnes isolées. S'agissant des Commissions Locales de Coordination pour l'ensemble du Département, intervient le CCAS de Besançon : 2 477 000 F, Montbéliard : 521 000 F, Pontarlier : 75 000 F, Morteau : 53 000 F, Valentigney : 50 000 F, Pont-de-Roide : 60 000 F, ça c'est les chiffres des comptes administratifs de 1989. Cela veut dire que Besançon représente 78 % de l'intervention des communes en ce qui concerne l'aide aux personnes en difficultés, souvent, très souvent familles monoparentales. Alors il y aura un effort à faire pour que la couverture du département ne connaisse plus autant de trous.

Au vu de ces chiffres, je m'étonne qu'on n'ait pas pensé plus tôt à introduire dans la Dotation Globale de Fonctionnement, un critère qui tienne compte de la pauvreté des communes. Tout le monde s'arrache les cheveux en disant : «c'est la société duale, il y a le rapport du CERC» etc. mais il faudra bien qu'on introduise dans la Dotation Globale de Fonctionnement un critère qui tienne compte des charges qu'ont un certain nombre de communes. Je crois que la lutte contre l'exclusion, la lutte contre la marginalité, ça passe peut-être d'abord par cela. On a bien introduit des critères ultra-pointus concernant les villes touristiques, les villes d'eau, etc., etc. Si on veut être sérieux en matière de lutte contre la pauvreté, on a des critères qui sont hélas scientifiques.

S'agissant de la politique des quartiers dégradés, je crois aussi qu'il faudrait bien que nous fassions comprendre à l'opinion publique que ce n'est pas simplement une question de solidarité mais aussi une question de réparation, pas simplement de réparation matérielle des immeubles, mais de réparation morale. Il faut quand même se rappeler comment les choses se sont passées : pendant les «Trente Glorieuses», on a fait venir des quantités de gens qui ont participé à un effort de croissance gigantesque,

dont le travail a généré des rentrées d'impôts formidables à tous les niveaux ; ces personnes sont arrivées souvent par le biais de l'exode rural ; elles ont trouvé des quartiers neufs quant aux appartements, neufs quant à l'environnement, et puis au fur et à mesure que se dégradaient leurs conditions de travail parce qu'on avait de moins en moins besoin d'OS, se dégradaient aussi le logement et l'habitat. Mais il faut voir ce qu'ont été les rentrées fiscales quand il y avait 3 200 personnes à la Rhodia, que ce soit pour l'État, que ce soit pour le Département, que ce soit pour les communes.

Dès le point de départ, c'était un petit peu «tout nouveau tout beau». Il y avait des petits trucs qui coïnciaient parce qu'il y avait des gens qui arrivaient des campagnes et qui s'apercevaient que les meubles qu'on leur avait donnés dans leur famille ne passaient ni par la cage d'escaliers, ni par la fenêtre ; c'était le premier signe d'une sorte de déséquilibre. Maintenant, nous y sommes ! Mais je le répète, ce n'est pas une question uniquement de solidarité, c'est une question de réparation compte tenu du fait que ces personnes-là sont celles qui se sont usées dans l'effort de croissance extraordinaire qui a duré pratiquement jusqu'au choc pétrolier.

Je voudrais terminer sur les personnes âgées, d'abord pour dire que notre politique n'est pas isolée d'ensembles nationaux qui peuvent avoir des effets pervers. Je crois savoir, et j'aimerais qu'on me contredise, qu'il y a encore 30 % de malades à l'hôpital psychiatrique de Novillars, qui sont des personnes âgées qui ne relèvent pas d'un traitement de type hospitalier mais je rappelle qu'être à l'hôpital psychiatrique, c'est une prise en charge 100 % Sécu. Si le choix des structures pour les personnes âgées dépend des modalités de financement, alors là nous sommes dans une politique aberrante qui nous dépasse ! et je dis les choses telles que je les pense, il n'est pas impossible que le maintien de telles situations tienne à des pressions corporatistes, y compris de type syndical parce que des lobbies il y en a partout et les personnes âgées n'en représentent pas un qui soit puissant.

Je voudrais aussi insister sur le fait que les dispositifs matériels ne suffisent pas. Avant-hier au Conseil Général, on a eu des comptes rendus sur les premières statistiques relatives à la mise en place de service de télé-alarme en milieu rural. On s'aperçoit que les deux-tiers des appels sont en réalité des appels anti-solitude alors que le dispositif de télé-alarme n'est pas fait pour ça. Je crois que dans notre service c'est la même chose, peut-être pas les deux-tiers mais une proportion énorme alors qu'en réalité la télé-alarme devrait servir pour des interventions quand il y a un pépin ; eh bien, le pépin moral, il est souvent là ! Par conséquent, si nous n'arrivons pas à mettre sur pied un dispositif anti-solitude qui, lui, repose en grande partie, il faut le dire, sur le bénévolat, je crois qu'on ne s'en sortira pas eu égard à l'énormité des charges qui nous attendent.

Je voudrais revenir enfin sur un dernier point qui concerne les effets pervers. Claude SALOMON évoquait tout à l'heure l'effort en matière d'allocation compensatrice mais si les gens recherchent cette allocation plutôt qu'autre chose, ce n'est pas forcément parce que c'est le meilleur système pour garder les gens à domicile, mais parce que cette allocation n'est pas soumise à l'obligation alimentaire. Et il faudra bien qu'on revienne sur ce vieux dossier.

Je rappelle que c'est Henri HUOT qui, pour la première fois au congrès de La Baule -ce n'était pas encore les CCAS à l'époque- a posé ce problème en 1962. Il y a eu déjà des propositions de lois et je crois que c'est un problème qui transverse tous les clivages politiques. J'ai eu l'occasion de m'en rendre compte à bien des reprises, par conséquent, il mérite d'être revu. Enfin ! il n'est quand même pas bien normal que vous ayez deux personnes du même âge, ayant fait le même boulot, ayant vécu dans le même appartement -Dieu sait qu'il y en avait des appartements rigoureusement anonymes et identiques- et qui se retrouvent grabataires du jour au lendemain, pour l'un qui n'a pas eu de charge de famille, c'est la République qui paie, pour l'autre ce sont les fameuses enquêtes sur les enfants et petits-enfants. Or le coût administratif de ce genre de recherche, avec la destruction des cellules familiales, l'emporte, et de loin, sur le maigre argent que l'on peut récolter. Par-dessus le marché, il est de moins en moins rare, et les mœurs sont ainsi, que la grand-mère cesse brutalement d'avoir la visite des petits-enfants à partir du moment où les enquêteurs se sont présentés chez lesdits petits-enfants au titre de l'obligation alimentaire.

Moi je ne suis pas du tout pour la rupture des solidarités familiales, mais il faut absolument vivre avec son temps et je trouve quand même assez scandaleux qu'on puisse s'assurer contre tous les risques, y compris celui d'avoir de la pluie pendant ses vacances, enfin c'est devenu un risque rare et qu'on ne puisse pas le faire contre le plus sacré des risques. On peut avoir la chance d'avoir ses vieux parents jusqu'à un âge très avancé, et ils s'éteignent tout doucement ; on peut avoir la chance d'avoir ses vieux parents jusqu'à un âge très avancé qui deviennent grabataires pour x années, auquel cas interviennent ces mécanismes d'obligation alimentaire. Je pense qu'il pourrait y avoir une sorte -ça peut paraître un peu contradictoire dans les termes- une sorte de mutuelle obligatoire qui permette à tout un chacun de se prémunir contre ce risque qui est le risque sacré. Je ne dis pas : «il n'y a qu'à supprimer l'obligation alimentaire», je crois qu'il faut déjà refaire une étude pour savoir ce que sa structure administrative coûte par rapport à l'argent que ça rapporte et une fois cette étude faite, il ne s'agit pas d'augmenter le budget social, de l'enfler, on pourra faire intervenir un type de participation financière qui mutualise en quelque sorte ce genre de risques. Sinon, avec l'évolution de la société actuelle, on va au-devant de drames de plus en plus nombreux car cette législation en matière d'obligation alimentaire n'a pas prévu une chose, c'est qu'à l'heure actuelle ceux à qui on demande de participer sont encore des gens dont les enfants ne sont pas sortis du système éducatif. Alors ça crée des drames, des situations tout à fait impossibles.

Je voudrais pour conclure me réjouir du fait qu'il y a un large consensus sur tous ces problèmes-là. Je suis de ceux qui pensent qu'effectivement l'action sociale concerne aussi bien des gens de gauche que de droite et il y a des dévouements qui sont souvent anonymes d'ailleurs, qui ne sont pas l'apanage d'aucun camp. Aussi, j'espère que c'était une maladresse de campagne électorale en dérive que d'avoir diffusé au titre de la liste de droite le papier suivant, pour la taxe professionnelle, qui a été envoyé à tous les membres des professions libérales. C'était chatouiller là cet espèce d'individualisme qui est un petit peu la pente de cette catégorie socio-professionnelle ô combien estimable «pour la taxe professionnelle et, je cite, nous nous engageons à une réduction de 20 % sur six ans, c'est-à-dire de l'ordre de 3 % par an. Ceci n'est pas facile car la Ville de Besançon a embauché de nombreuses personnes depuis dix ans. Le CCAS est passé de 436 personnes en 1979 à 790 à l'heure actuelle». Je crois que ce genre d'argument était lié en partie à l'ignorance parce qu'on ignorait que dans les comptes on avait ajouté le CHAT entre autres qui avait une gestion autonome et qu'il a fallu prendre sur une gestion municipale. Je mets ça sur le compte de l'erreur, sur le compte de la manœuvre de dernière heure de gens qui savaient très bien après les résultats du premier tour qu'ils seraient battus au second mais je me réjouis par ailleurs que tout le monde s'attelle à la même tâche.

Enfin, étant donné l'importance du débat et son caractère exceptionnel, moi je trouve un peu dommage qu'il soit pollué par des questions annexes, des interpellations et si je m'écoutais, je m'en irais lorsqu'on abordera ces points. Le débat d'aujourd'hui justifiait amplement une séance spécifique et il aurait été bon de s'en tenir à ce seul sujet, d'autant plus que l'on s'est déjà réuni lundi.

**Mme DUFAY :** Je voulais d'abord saluer la clarté et la détermination de la stratégie qui est mise en place au service de la politique sociale de la Ville, saluer en même temps la réflexion de fond qui a été menée, grâce à l'Adjoint, entre les élus et les employés du CCAS et saluer l'alliance de compétence et de dévouement, au service des plus démunis, des employés et des responsables du CCAS.

Je voudrais, comme contribution à un débat qui n'a peut-être pas lieu d'être tout de suite parce que c'est un large débat, mais il y a débat, poser une question et une interrogation. La question, c'est sur le dispositif d'insertion qui accompagne le versement du RMI. Où en est-on ? Peut-on nous dire actuellement combien de contrats d'insertion sont signés, dans quels domaines et quelle évaluation du dispositif peut-on faire dix-huit mois après son démarrage ? L'interrogation elle est plus vaste ; le CCAS est moteur de l'innovation sociale, il le montre depuis des années. La mise en place de l'AMIL était un des exemples qui montrait que le CCAS ne se contentait pas des acquits du législateur et allait au-delà de ces acquits puisque grâce à l'AMIL on travaille sur l'accès au logement des plus démunis et sans cet accès au logement, on ne peut envisager aucune action durable d'insertion. Je me demande actuellement si cette innovation sociale qui a toujours été l'apanage du CCAS ne devrait pas s'appliquer dans le domaine de l'articulation du social et de l'économique. C'est un vaste débat, c'est une vaste interrogation aussi immense que le décalage qui existe entre les profils des bénéficiaires du RMI, les profils de tous ceux qui

sont les exclus de notre société à Besançon et les exigences de compétitivité des entreprises. Mais il me semble que le CCAS est au centre de l'interrogation.

Pour terminer, juste un constat, à ne pas oublier : parler des exclus à Besançon, c'est évoquer les demandeurs d'emploi même si leur nombre est en diminution ; or, à Besançon sur 8 000 demandeurs d'emploi, près de 60 % sont des femmes. Je termine là-dessus !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : La nuance entre une question et une interrogation est subtile ; c'est très bien. Je consulterai le Larousse ou le Robert...

**M. VIALATTE** : Un mot tout d'abord pour indiquer à notre collègue M. PINARD que j'ai demandé l'inscription à l'ordre du jour de ce Conseil en effet de deux questions après avoir reçu l'accord de votre Cabinet Monsieur le Maire, sans quoi je ne l'aurais pas fait.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est ce que j'ai dit mais vous n'étiez pas là. Mon Cabinet vous a donné l'accord ; moi je ne vous l'aurais pas donné, donc on verra tout à l'heure. Nous en sommes pour l'instant au social.

**M. VIALATTE** : Au social où en effet comme l'a souligné notre orateur Claude SALOMON, un consensus se dégage sur la qualité des actions menées à l'échelle de la Ville de Besançon et un consensus qu'on aura l'occasion de constater tout à l'heure par exemple avec l'approbation très probablement à l'unanimité, du contrat enfance proposé par le Maire-Adjoint.

Je serai donc aussi très bref car je crois que Claude SALOMON a très bien évoqué les orientations de notre groupe en matière sociale. Je souhaiterais simplement formuler quelques observations. La première est qu'il aurait peut-être été utile que le débat sur l'économie que vous nous avez annoncé il y a quelques mois ait pu avoir lieu simultanément ou peut-être préalablement au débat sur l'action sociale, car il est vrai qu'une bonne politique sociale, comme l'a rappelé Claude SALOMON tout à l'heure, ne peut se nourrir que d'une économie en développement, saine, active et créatrice d'emplois.

L'un des gros problèmes que nous avons à résoudre dans le cadre de l'action sociale décrite par le Maire-Adjoint tout à l'heure, c'est le traitement social du chômage par exemple et des exclus de notre société à cause du non-emploi et, incontestablement, le lien est étroit et direct. Ceci dit, le débat aura lieu dans un mois et nous aurons l'occasion de développer longuement à cette occasion nos propositions sur ce point.

La seconde observation que je voulais faire, c'est qu'à la suite du débat que nous avons aujourd'hui, Monsieur JEANNEROT, il serait souhaitable qu'outre l'information que vous avez annoncé vouloir mener dans les semaines qui viennent vis-à-vis de vos personnels du Centre Communal d'Action Sociale pour leur présenter les orientations pour les années 1990 - 1995, on pense aussi à faire un effort d'information vis-à-vis des usagers du service très largement d'une part, et puis d'autre part parce que j'ai cru sentir depuis quelques semaines à l'occasion de négociations qui sont en cours, leur émotion, leur inquiétude sur une insuffisance concertation, veiller à ce que les professions de santé, les professions paramédicales qui contribuent très largement aussi au succès de la politique sociale menée par la Ville, menée par le Département ici à Besançon puissent être reçues, puissent être informées de ce plan stratégique et qu'un dialogue s'engage également avec eux dans les semaines qui viennent.

En effet, si nous faisons beaucoup par nous-mêmes et la montée en puissance du Centre Communal d'Action Sociale nous l'a d'ailleurs permis, il faut aussi que nous sachions faire faire par les associations caritatives ou autres associations à vocation sociale, par les professions de santé. Cet effort d'information permettra donc de favoriser l'accroissement de l'action de ces relais indispensables à notre politique sociale municipale. C'était donc cette seconde observation que je voulais faire.

La troisième portera et le document que vous nous avez remis le développe bien, sur le large effort de solidarité vis-à-vis des exclus de notre ville qui est fait, incontestablement et personne ici ne le contestera. Claude SALOMON l'a bien souligné tout à l'heure, mais je crois que c'est une orientation, une

réflexion de portée générale que je fais mais qui peut inspirer peut-être ce plan stratégique que vous avez défini. Au-delà de cet indispensable et croissant effort en faveur des exclus de la ville, il faut que nous pensions à mettre en œuvre toutes les mesures qui sont de nature à renforcer la cohésion sociale de notre Ville. J'ai d'ailleurs retrouvé, je crois qu'on est assez d'accord là-dessus, dans les propos du Maire-Adjoint chargé des affaires scolaires et dans les propos de M. PINARD tout à l'heure, des termes qui me montrent qu'ils ont aussi ce souci de renforcer la cohésion sociale de notre Ville.

Quelques exemples : votre rapport du bilan souligne que, par-delà toutes les actions que vous menez en faveur des personnes âgées, il en est une qui est beaucoup plus difficile à conduire c'est en effet cette lutte contre la solitude, contre l'isolement qu'elles vivent au quotidien et ça c'est un obstacle à la cohésion sociale dans notre ville entre les personnes âgées et le reste de la population. Comment le traiter, comment aborder ce problème ? Quelques esquisses de solution ont été envisagées tout à l'heure d'ordre qualitatif et je pense à l'exemple des menus servis à domicile. Il en est d'autres qui peuvent être envisagées notamment par un soutien peut-être accru à des associations qui viennent faire, je pense à des visites à domicile pour ne citer que cet exemple.

Je ne citerai pas l'exemple parce qu'il est trop évident de la mise un petit peu au ban de notre société qui est dramatique et dramatiquement vécue par les chômeurs de longue durée. Là aussi c'est un obstacle permanent à la cohésion sociale dans notre ville.

Troisième exemple que je voulais citer, c'est resserrer par tous les moyens la cohésion sociale entre les différentes catégories de population, je dirai en terme d'origine ethnique. Besançon c'est 10 % de population d'origine étrangère. Il est un effort à faire pour faire passer des messages, pour s'adresser à ce public et notamment, mais je l'ai déjà dit dans cette assemblée, aux jeunes Français d'origine étrangère qui vivent dans notre ville, ceux qu'on appelle les «Beurs» notamment mais pas seulement eux d'ailleurs et qui trop souvent, aujourd'hui, ont l'impression aussi de bénéficier d'une insertion sociale insuffisante alors qu'ils ont les mêmes droits et bien sûr les mêmes devoirs que les autres jeunes Français de leur âge dans notre société.

Alors je prendrai trois exemples de mesures qui peuvent renforcer cette cohésion sociale dans notre ville vis-à-vis des personnes âgées. Dans certaines villes de France se développe actuellement avec succès une formule baptisée la bourse municipale des compétences où de jeunes retraités qui vivent assez difficilement la rupture d'activité professionnelle, se mettent à la disposition d'associations, de jeunes créateurs d'entreprise pour mettre à profit leur compétence, leur expérience passée. Je sais qu'à Besançon cela s'est déjà mis en œuvre concrètement. Je pense qu'un effort accru pourrait être tenté dans ce domaine dont les modalités restent à définir. J'y réfléchirai moi-même dans le cadre de mon groupe mais je pense que la réussite des actions ponctuelles qui se sont connues à Besançon et qui se sont généralisées dans certaines villes dans le cadre d'un service en général confié à une association est une excellente chose. Deuxième exemple, je crois qu'il faut que l'information du Conseil Municipal ou de la commission compétente soit peut-être plus poussée qu'elle ne l'a été jusqu'à présent. Je ne dis pas que les actions menées ne sont pas fortes, je dis qu'elles peuvent peut-être être réorientées, renforcées dans certains cas en matière d'accompagnement social des opérations DSQ. Je sais que Mme VIEILLE-MARCHISET suit ce dossier et nous avait présenté d'ailleurs lors d'un récent Conseil Communal de Prévention de la Délinquance des actions qu'elle mène à ce titre. Je crois qu'il faut que nous réfléchissions à l'accentuation, au renforcement, peut-être contractualiser avec d'autres collectivités locales des actions dites d'accompagnement social.

Et puis troisièmement, mais le Maire-Adjoint l'a dit, je le répéterai en apportant quelques compléments d'information, le suivi scolaire, l'accompagnement scolaire de nombreux enfants qui sont de familles modestes ou défavorisées et qui méritent un soutien particulier. La Ville a accepté de le mettre en œuvre à la rentrée 1989, nous y avons réfléchi ensemble. Le dispositif est efficace ; il peut être naturellement développé mais je crois qu'on peut aussi envisager quelques orientations supplémentaires. Je pense aux classes transplantées auxquelles la Ville consacre annuellement un crédit de 550 000 F. Je crois que là, je l'avais proposé lors du vote du budget, un effort supplémentaire doit être fait. C'est important pour des enfants qui n'ont pas la possibilité, comme d'autres plus nantis, de s'ouvrir à des régions, à une culture, à une découverte d'environnement différent du nôtre, de pouvoir par le biais des

classes transplantées, bénéficier de ces découvertes et ça c'est un effort aussi d'accompagnement scolaire. Il n'y a pas que le soutien scolaire, il n'y a pas que la prévention de la dyslexie, il y a aussi des actions qui touchent à un environnement plus large de l'enfant et sur lesquelles on peut faire porter notre effort et ça aussi c'est de l'action sociale prise au sens large.

Quatrième observation que je voudrais faire et je déposerai Monsieur le Maire à cet égard une proposition à titre personnel dont je souhaiterais l'examen en commission ; mon observation touche la politique familiale de la Ville. Là aussi je crois, Claude SALOMON et Michel JACQUEMIN l'ont souligné pour notre groupe tout à l'heure, l'effort de la Ville, je pense aux crèches, je pense aux modes de gardes très diversifiées, est important et est un succès. Nous ne le contestons pas, mais je crois qu'on peut élargir le champ de la politique familiale dans un domaine très ponctuel mais important qui est celui de l'aide aux familles qui ont recours à des assistantes maternelles pour la garde de leurs jeunes enfants.

Vous savez que pour un couple de revenus modestes ou de revenus moyens qui a deux enfants ou plus de deux enfants, le coût d'une assistante maternelle est quelque chose d'important. Alors certes il existe actuellement, vous le savez, une prestation allouée par la CAF, la prestation supplémentaire d'assistance maternelle dont chacun s'accorde à reconnaître et je sais d'ailleurs que sa revalorisation est à l'étude, qu'elle est insuffisante et qu'elle ne permet pas d'apporter une aide suffisante aux familles qui la perçoivent.

Alors moi je pense que, sans que cela entraîne une dépense très importante supplémentaire pour notre Ville, un effort sous la forme d'une aide complémentaire de la Ville à cette PSAM, que j'ai appelé l'ASAM, l'aide spéciale assistante maternelle pourrait être versée aux parents des 400 enfants de notre ville qui bénéficient déjà de la PSAM. Et je crois vraiment que cette mesure serait très bien ressentie chez un certain nombre de jeunes couples qui sont conscients des charges que pèse sur leur budget cet effort qu'ils consentent.

Cinquième observation, et j'en aurai bientôt terminé, un effort d'intensification de l'éducation à la santé chez les jeunes est à faire. Alors je sais aussi que c'est une de vos préoccupations, je ne l'ai pas retrouvée dans le document mais tout ne peut pas se trouver dans une synthèse comme celle-là, je ne vous en fais pas grief. Je crois qu'un certain nombre de mesures peuvent être prises. Je prendrai trois exemples très brièvement : participation financière de la Ville à l'acquisition de documents spéciaux, spécialisés relatifs à la prévention, aux mesures de santé pour les élèves des écoles primaires et qu'une action éducative accompagnant la distribution de ces documents, la Ville d'ailleurs finance des documents pédagogiques dans les écoles primaires, qu'une action éducative à la santé puisse accompagner cette mise à disposition de documents.

Deuxième exemple, il faut sensibiliser les enfants très tôt à l'éducation à la santé et je pense qu'un concours que vous lanceriez Monsieur le Maire dans les écoles primaires, un concours de dessins par exemple dont les lauréats pourraient voir leur œuvre réalisée sous forme d'affiche et sur le thème de la santé, pourrait être mené. Je vois des sourires sur certains visages, mais cet effort d'éducation qui peut paraître très concret est important. Il faut s'y prendre dès le plus jeune âge, et là les villes qui mènent l'action de solidarité et de santé de proximité, peuvent mener un effort de sensibilisation important. Je voulais prendre ces deux exemples, il y en a sûrement bien d'autres, mais ceux-là touchent la petite enfance à l'école primaire.

S'agissant des adolescents, vous le savez et les statistiques dans notre Département le montrent, l'état de santé d'un certain nombre d'entre eux, contrairement à ce qu'on pourrait penser n'est pas toujours satisfaisant. Et là aussi je crois que pour les 16 - 18 ans notamment, des mesures d'incitation à des consultations préventives, par exemple bucco-dentaires, pourraient être menées et pourquoi pas envisagées dans le prolongement de l'action carte-santé qui est menée par le Département, une carte prévention-santé qui viserait certains publics de jeunes, de très jeunes de 16 - 18 ans pour les inciter à faire cet effort de découverte de leur corps et de prévention de risques sanitaires qui peuvent se poser à eux.

Et puis enfin, dernier exemple que je voulais citer en terme d'éducation à la santé, et je voudrais là m'adresser à notre Conseiller Délégué pour les problèmes d'information et de communication, c'est l'information dans le domaine de la drogue et du SIDA qui est un problème qui nous touche tous de très près et qui sensibilise de très près les jeunes. Voyez-vous Monsieur RUEFF, je crois que plutôt que de mener de temps en temps dans cette ville des campagnes de communication par affichages 4 x 3 que j'appellerai plutôt campagne d'autosatisfaction sur le thème «Besançon, première ville verte», il serait peut-être plus utile d'utiliser ces crédits pour mener des campagnes de communication et de sensibilisation des jeunes à des fléaux qui nous préoccupent tous comme la drogue ou comme le SIDA et que des actions du type de celle que SEBASTIEN avait menée sur TF1 «Les Boutons Blancs» il y a un an, puissent être relayées dans le cadre d'action de communication de la Ville. Là je crois que l'argent du budget de la communication serait plus sainement utilisé.

Voilà ce que je voulais dire, quelques remarques sur le débat que nous avons aujourd'hui ; je vous remets ma proposition.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Merci Monsieur VIALATTE pour l'effort d'imagination que vous faites pour nous proposer un plus et un mieux à la politique que nous menons.

**Mme BULTOT :** Au préalable, pour qu'il n'y ait plus de questions annexes, il suffit de préciser que ce type de question ne sera pas abordé dans ce type de Conseil Municipal, je n'y vois aucune objection et donc je suis d'accord de traiter ma seconde interpellation dans le prochain Conseil.

Par contre, en ce qui concerne l'interpellation sur le CFA Hilaire de Chardonnet, cette question ne me paraît pas pouvoir être remise. En effet, l'actualité va très vite et le texte que nous avons écrit hier soir l'a été à la demande du personnel et en leur présence et cette question donc ne saurait attendre, vous le verrez.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** On en n'est pas là pour l'instant, on en est au débat social, alors vous restez au débat social, s'il vous plaît.

**Mme BULTOT :** J'y arrive. Alors en ce qui concerne le débat qui nous intéresse aujourd'hui, je n'ai rien de plus à dire sur l'ensemble du programme de la politique sociale de la Ville de Besançon que j'approuve et que je soutiens, d'autant plus qu'en tant que médecin généraliste je suis très bien placée pour en voir les effets bénéfiques, mais je voudrais attirer votre attention sur des points qui peuvent paraître des points de détail qui, si nous n'y prenons pas garde, peuvent faire déraiser toutes nos bonnes intentions.

J'ai reçu avant-hier une lettre d'une famille planoisienne qui s'intègre pleinement dans notre discussion, je vais donc vous la résumer pour alerter sur une situation qui me paraît préjudiciable à l'équilibre des enfants en bas âge et où plus de souplesse me paraît souhaitable. En effet, ces parents ont inscrit leur enfant à la crèche familiale pendant trois ans. Cette année leur enfant fréquente l'école maternelle située à quelques dizaines de mètres de la résidence de l'assistante maternelle. L'enfant ne pouvant plus être inscrit à la crèche familiale au-delà de trois ans, ils ont négocié, comme cela se faisait communément, la garde à l'amiable avec la gardienne. Cette solution leur permettait d'éviter de rompre des liens affectifs au moment où l'épreuve de la scolarisation nécessitait une sécurité affective. Mise au courant de leur accord, la Directrice de la crèche les informait pas courrier que désormais la garde à l'amiable des enfants de trois ans et plus ne serait plus autorisée pour deux raisons : premièrement, éviter une surcharge de travail aux assistantes maternelles, deuxièmement, éviter la perturbation du rythme de vie des plus petits due aux déplacements nécessités par l'horaire scolaire. Dans une lettre adressée à la Directrice, les parents indiquaient que toutes les précautions avaient été prises pour que la garde de leur enfant ne crée aucune perturbation sur ces points, ce qui pouvait aisément être vérifié et ils demandaient un examen bienveillant de leur situation pour leur permettre de conserver pour un temps la même gardienne qui donnait toute satisfaction. Ils ont alors été avertis qu'aucun assouplissement ne serait accordé et une délibération du Conseil d'Administration du CCAS a été votée dans ce sens le 27 mars 1990.

Si l'on peut bien comprendre les précautions qui sont prises par le service des crèches familiales pour garantir un service de qualité et contrôler les conditions de travail des assistantes maternelles, on peut malgré tout s'étonner du caractère rigide et administratif de l'application de telles mesures qui touchent aux intérêts des usagers et de leurs enfants.

Donc nous nous attendons à un peu plus de souplesse et de discernement dans les rapports avec les usagers pour que les situations concrètes soient prises en compte, d'autant que les assistantes maternelles ont été informées dans le même temps que les demandes de placement à plein temps diminuaient et qu'elles devaient s'attendre à une diminution des prises en charge, ce qui veut dire qu'elles auront moins de travail, que leur rémunération diminuera ou même qu'elles n'auront plus de travail pour certaines d'entre elles.

Ainsi cette assistante maternelle perdra l'an prochain la garde de deux enfants. Ce n'est donc pas un problème de surcharge de travail et plutôt que d'envisager des suppressions d'emploi probables, ne serait-il pas judicieux de permettre dans l'immédiat la garde des enfants atteignant trois ans par la même gardienne, si les conditions le permettent bien sûr, et d'envisager rapidement la création d'un service de crèches familiales pour les 3 - 6 ans pour lesquels les besoins existent ?

Je pense qu'il serait possible d'examiner donc des situations transitoires qui concilient les intérêts des familles et des enfants et les impératifs de la crèche familiale.

**M. JEANNIARD** : M. JACQUEMIN a évoqué ses inquiétudes sur les difficultés que rencontrent les jeunes pour une insertion professionnelle et c'est vrai que c'est également le souci de la Municipalité car la Ville s'est inscrite depuis longtemps pour une lutte contre l'exclusion.

Je pense que l'on peut quand même réindiquer un certain nombre d'actions que fait la Ville, que propose la Ville en matière de lutte contre cette exclusion professionnelle. Je voudrais tout d'abord dire que la formation professionnelle relève de deux compétences, l'une de l'État et l'autre de la Région. L'effort de la Ville se concentre sur la Mission Locale où en ce qui concerne le budget, l'effort a été augmenté de 50 % de 1989 à 1990. Il y a eu également la mise en place d'une innovation tout à fait remarquable qui est le crédit-formation qui permet à ces jeunes exclus, défavorisés, d'obtenir un minimum de formation pour atteindre le niveau 5, c'est-à-dire le niveau de CAP et ce pour une meilleure insertion professionnelle.

Il y a eu aussi, et ceci depuis 1985, la mise en place d'un fonds mutualisé TUC qui est devenu fonds mutualisé CES et qui marche tellement bien que le Préfet nous a demandé d'étudier la mise en place de ce dispositif pour les publics adultes relevant des contrats emploi-solidarité. D'autre part, en ce qui concerne les jeunes qui ont énormément de difficulté, la Ville soutient l'atelier pédagogique personnalisé qui s'adresse là aussi à des publics de très bas niveau pour une remise à niveau scolaire. La Ville s'est engagée pour 160 contrats emploi-solidarité pour mettre des emplois à disposition de ces personnes défavorisées mais aussi en faveur des jeunes et le recrutement de ces jeunes est proposé par la Mission Locale.

En ce qui concerne le travail sur la formation professionnelle et l'emploi, ce qui est important c'est de travailler sur l'ensemble du bassin d'emploi et j'ai fait de multiples démarches auprès de la Région pour qu'il en soit ainsi car c'est la collectivité territoriale qui est responsable, qui a en charge la formation professionnelle. Mais je dois constater qu'il y a, à mon avis, un manque de volonté et de véritable ambition sur la formation professionnelle tout particulièrement des publics défavorisés. Je souhaite que cela change et j'espère que dans deux ans, eh bien la politique de la Région va changer et tout particulièrement en matière de formation professionnelle.

D'autre part, en ce qui concerne l'intervention de M. VIALATTE, eh bien je l'informe que déjà des personnes qui sont à la retraite et qui ont eu des responsabilités dans des entreprises, se sont regroupées depuis pas mal d'années en une association qui s'appelle EGEE et la Mission Locale travaille avec cette association à la création d'entreprises. De plus, à la Mission Locale, pour les jeunes qui sont créateurs

d'entreprise, les jeunes qui ont des projets, nous avons créé une association qui s'appelle «Créer et Entreprendre» dont EGEE est moteur et nous travaillons avec l'ADED.

En ce qui concerne aussi les remarques sur le DSQ, eh bien hier, j'étais à Dole à la Commission Régionale des DSQ et là je suis intervenu pour que la part de la Région soit plus importante qu'elle ne l'est en ce qui concerne la Ville de Besançon car je trouve aberrant qu'en matière de politique DSQ la répartition des 6 MF alloués par la Région, la répartition se fasse par une simple division par 10. C'est un petit peu simpliste car on ne peut pas, à mon avis, attribuer les mêmes subventions à une ville qui présente un DSQ sur 2 049 logements qu'à une commune qui présente un DSQ pour seulement 300 logements. Et je crois que là aussi il y a du côté de la Région un effort à faire et une politique à développer.

D'autre part, je souhaiterais aussi répondre à M. VIALATTE sur sa proposition en ce qui concerne l'information sur la drogue et sur le SIDA.

Nous avons discuté de ce problème en Conseil Communal de Prévention de la Délinquance. Nous en avons parlé également dans la Commission Toxicomanie qui se réunit et à laquelle d'ailleurs M. VIALATTE est invité. En ce qui concerne l'information sur la drogue, sur la lutte contre la toxicomanie, il faut être des plus prudents et je ne crois pas que c'est en frappant l'opinion comme ceci par des affiches sur la drogue, sur la toxicomanie qu'on arrivera à des résultats. Par contre, et nous sommes en discussion avec le Docteur HIRSCH à ce propos, nous souhaitons qu'il y ait vraiment un travail de profondeur en ce qui concerne le domaine de la lutte contre la toxicomanie fait par l'intermédiaire d'associations telles Espoir Drogue ou le Comité Départemental de Lutte contre l'Alcoolisme.

**M. HIRSCH :** Je commencerai, ce qui n'était pas mon propos initial, par apporter quelques éléments de réponse à notre collègue VIALATTE.

Je suis comme lui soucieux de cohésion sociale et de dialogue et je tiens à relever deux points dans votre intervention mon Cher Collègue. Le premier que vous avez évoqué tout à l'heure, les difficultés rencontrées par certains socio-professionnels libéraux à entrer en contact avec cette Municipalité dans laquelle je siège. J'ai le sentiment souvent de pouvoir servir à la fois d'écoute et de trait d'union entre la Municipalité précitée et différentes institutions dans lesquelles j'ai été désigné par la voie du scrutin de mes pairs et de mes amis. Sauf point ponctuel, je n'ai pas eu le sentiment dans les mois qui viennent de s'écouler, qu'il pouvait y avoir eu quelque part une difficulté, mais je souhaite tout particulièrement que vous puissiez, auprès de vos amis qui ont des inquiétudes, les assurer que je resterai ouvert en-dehors de ce débat d'aujourd'hui, car je crois que le lieu ne s'y prête pas, à toutes propositions ou soucis qui pourraient les animer.

Je voudrais souligner également et je vous renvoie au document que vous avez tous ici «action sociale menée par les services municipaux», il est bien précisé que le Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées travaille en coordination avec les médecins et infirmiers libéraux et bien entendu avec les établissements d'hospitalisation. Je ne doute pas qu'il puisse y avoir ici ou là tel ou tel dérapage mais les instances professionnelles officielles dans lesquelles je siège m'autorisent à penser, à moins qu'il n'y ait des réunions secrètes dans lesquelles je ne serais pas convoqué, que ces problèmes ne sont pas majeurs.

Vous avez bien voulu poser la question d'un certain nombre de fléaux et contre lesquels bien entendu nous faisons tous nos efforts et nous interroger notamment sur le type des efforts que nous menons.

En ce qui concerne la toxicomanie, mon collègue JEANNIARD avec lequel je collabore vous a fait part, et vous ne pouviez bien entendu l'ignorer, d'un projet de convergence de nos deux services. Je pense que ce projet s'appuiera sur des choses qui existent déjà et notamment sur les associations qu'il a bien voulu citer.

En ce qui concerne le SIDA, il faut dire que le SIDA s'inscrit dans la ligne d'un certain nombre de maladies dites MST comme vous le savez, que nous avons participé à l'élaboration de MStel, je suppose

que l'actualité ne vous a pas échappé, que nous subventionnons assez régulièrement, bien que le SIDA soit compétence d'État, des associations spécifiques type AID, et type CICS. Enfin que toujours dans le cadre des MST, nous avons souhaité, et de façon anonyme pour ne pas créer de problèmes de personnes, faire figurer dans le dernier journal de BVV, une information sur l'hépatite virale.

Je dirai qu'en ce qui concerne l'information vis-à-vis d'un certain nombre de catégories de population, il faut également rappeler que 2 300 enfants en 2 mois ont été touchés par l'opération «lutte contre le tabac» que nous menons en partenariat avec un certain nombre d'autres associations, que nous avons également une campagne d'hygiène bucco-dentaire, une campagne nutritionnelle -j'avais pris beaucoup de notes et je les ai prises de mémoire je vous en demande pardon, je crois que j'en oublie probablement- enfin quoi qu'il en soit, je n'ai pas le sentiment que nous soyons en retard en ce domaine mais je crois aussi que nous pouvons mieux faire et je vous invite, et ça n'est pas un vain mot car je crois que vous avez soulevé un certain nombre de problèmes qui sont intéressants, à vous joindre à nous ainsi que j'en ai le pouvoir et que je l'ai toujours exprimé, au sein de la Commission Santé.

Je voudrais complémentarément d'abord assurer mon ami JEANNEROT de mon soutien plein et entier pour le programme qu'il nous a très clairement présenté tout à l'heure. Je voudrais également souligner, non pas pour qu'on n'oublie pas le service mais qu'on n'oublie pas ceux qui travaillent dans ce service avec mérite et dévouement et ce dévouement n'est pas toujours seulement intellectuel mais quelquefois physique, que le Service Hygiène-Santé est impliqué notamment dans deux types d'actions et tu l'as rappelé tout à l'heure, le maintien des soins à domicile pour les personnes âgées, et comme je ne veux pas allonger cette intervention, je vous renvoie au document que vous possédez tous et que d'autre part, nous sommes également associés dans une action santé en faveur des chômeurs de longue durée et là encore je vous renvoie au document.

Ce qui me paraît important, c'est de souligner et de confirmer ce que tu as dit tout à l'heure, à savoir que la population âgée n'ira que croissant puisqu'en ce qui concerne les soins à domicile aux personnes âgées, en 3 ans, le nombre de os demandes -nous faisons face- mais le nombre de nos demandes est passé de 15 à 30 malades.

Je dirai enfin que j'ai le sentiment profond, en menant le type de politique que tu as très bien explicité tout à l'heure, nous manifestons sur le terrain la solidarité et que face à certaines attaques dont fait aujourd'hui l'objet la démocratie, nous concrétisons la conjugaison de la morale et de la politique non pas en paroles mais par des faits.

**M. PINARD :** C'est une idée qui m'est venue en cours de débat, ce qui prouve que ça sert à quelque chose. Pour manifester notre convergence de vue sur le plan social, et en continuité avec le travail qu'avait initié Henri HUOT, étant plutôt du genre transcourant, je proposerais que des représentants de tous les groupes se réunissent, peut-être à l'initiative de l'Adjoint JEANNEROT, pour préparer un vœu qui pourrait être adopté sans doute à l'unanimité lors d'un prochain Conseil, qui relancerait la campagne pour l'abrogation de l'obligation alimentaire, et je crois que là Besançon, une fois de plus, donnerait l'impulsion. Les dossiers sont prêts, il faut qu'on les reprenne.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Bien, Claude JEANNEROT a pris note.

**M. JACQUEMIN :** Je ne sais pas s'il fallait prendre d'abord le débat économique puis le débat social ou l'inverse, peu importe ! Ce qui est sûr, c'est que politique économique et politique sociale sont intimement liées. J'ai tout à l'heure voulu mettre l'accent sur un des points qui me paraît effectivement un peu à la charnière de ces deux politiques, c'est l'insertion professionnelle tant il me paraît important que ce problème-là pour l'avenir pèsent lourdement dans la hiérarchie de nos préoccupations.

Il n'est pas question ici et c'est vrai, et Joseph PINARD l'a dit tout à l'heure, quand dans une ville on constate qu'il y a 40 % du département des dossiers de marginalité, il y a un problème et il y a un problème parce qu'il y a un certain appauvrissement qui peut en partie être dû notamment à des pertes d'un nombre d'emplois sur le plan économique, que chacun a déploré.

Il n'est pas question ici de juger l'action des uns ou des autres mais de dire que ce sera certainement une de nos préoccupations majeures et que nous devons y accorder toute notre attention. Pour ma part, je réitère le souhait que j'ai émis tout à l'heure, de voir une politique d'insertion sociale réfléchie, qui aboutira peut-être à faire des propositions à d'autres collectivités, notamment à la Région ou l'État.

Voilà mon souhait et je terminerai tout de même par un regret, Monsieur le Maire, c'est qu'effectivement, dans ce débat aujourd'hui, nous n'ayons pas eu un rapport d'activités de la Mission Locale pour l'Emploi qui mène une action parallèle à celle du CCAS et qui a, elle aussi, une mission sociale importante notamment en direction des jeunes. Je souhaite que l'on ne l'exclue pas du débat.

**M. VIALATTE :** Un mot très court, simplement pour dire que j'évoquais le manque de concertation avec les professions de santé, Monsieur HIRSCH, en me référant notamment à un long article paru récemment dans l'Est Républicain qui insistait sur le regret d'un certain nombre de ces partenaires, d'une insuffisante concertation ; voilà quelle était ma source.

Par ailleurs, je dirai à M. JEANNIARD que je suis très conscient de la délicatesse de définition d'une campagne de communication sur la drogue. Je pensais en cela à ce qui avait été fait sur TF1 il y a un an, «ma drogue à moi c'est le sport» ou «ma drogue à moi c'est la musique» ça je pense que ça ne peut pas nuire.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Vous vous référez à l'Est Républicain. Ce sont des propos rapportés par l'Est, ce n'est pas parole d'évangile, bien sûr ! C'est une saine lecture, bien sûr !

**M. JEANNEROT :** Devant la richesse des débats, je ne répondrai que d'une manière non exhaustive à l'ensemble des interventions et je vous prie à l'avance de m'en excuser.

Je voudrais tout d'abord remercier Claude SALOMON qui au nom de son groupe, nous a apporté un soutien sans réserve à la politique sociale. Je voudrais ici le saluer publiquement car c'est une réalité, qu'il nous apporte au sein du Conseil d'Administration au nom de sa formation, une contribution constante, précieuse et toujours appréciée et je voulais le souligner.

Je voudrais vous dire Monsieur JACQUEMIN, par rapport aux préoccupations que vous avez exprimées et que je partage sans réserve, pour la première qui touche au partenariat, peut-être n'ai-je pas été assez explicite mais à l'évidence le partenariat que nous recherchons, notamment avec les autres collectivités territoriales, ne saurait bien sûr se limiter à la recherche de financements et notre volonté c'est d'aller vers la recherche de synergie, notamment pour un travail en commun au service des personnes âgées. Je pourrais d'ailleurs illustrer mon propos au travers d'un exemple qui touche aux unités de logements regroupés où là, à l'évidence, il nous faut travailler avec le Conseil Général sur un plan opérationnel. Donc je partage bien votre préoccupation et croyez bien qu'elle est intégrée.

Par rapport à ce que vous avez exprimé sur l'insertion économique des exclus, je partage là aussi sans réserve votre appréciation. Il est bien clair que le CCAS lorsqu'il travaille sur l'insertion, essaie d'avoir une approche globale des gens. Nous ne saucissonnons pas d'abord l'insertion sociale pour nous occuper ensuite de l'insertion économique mais nous essayons d'avoir une préoccupation de l'ensemble de cette problématique et je dirai que toutes les actions que nous mettons en œuvre ont une visée économique.

J'ajoute aussi que chaque fois que nous rendons la dignité à un exclu, eh bien nous travaillons au développement économique de cette ville très directement puisque nous le réinsérons dans la cité, donc je me retrouve pleinement sur ce que vous avez dit par rapport à cela.

Je voudrais remercier aussi Michèle FOLSCHWEILLER de son soutien, elle aussi membre du Conseil d'Administration du CCAS. Je voudrais néanmoins la rassurer sur les trois préoccupations qu'elle a exprimées. Tout d'abord par rapport aux gains de productivité que nous envisageons de faire sur le secteur de la Petite Enfance, il est bien clair que ceci, je l'ai exprimé j'espère aussi clairement que

possible, ne se fera pas au détriment de la qualité, tout au contraire. Notre souci est un souci là de gestionnaire et bien sûr, notamment, nous ne remettons pas en cause, cela va de soi, le libre accès des familles au mode de garde de leur enfant. Simplement sur les structures collectives, nous voulons plus privilégier, chaque fois que c'est possible, la garde à temps plein.

Sur le deuxième point qu'elle a évoqué, sur l'organisation d'une cuisine centrale qui aurait pour effet de réduire les effectifs de personnel, c'est vrai que nous avons derrière ce projet un objectif de gestion, mais je tiens à dire explicitement qu'il n'y aura pas au CCAS de licenciement. J'ai d'ailleurs rencontré l'ensemble des personnels il y a trois semaines pour leur présenter l'état de la question. Nous travaillerons de manière permanente et régulière avec eux pour organiser le cas échéant, quand nous aurons avancé, les reclassements nécessaires au sein du CCAS, mais après négociation et concertation.

Troisième préoccupation qu'elle a exprimée que je partage, c'est de faire en sorte d'éviter que les contrats emploi-solidarité recrutés par le CCAS ou par la Ville ne suppléent pas à des emplois qui devraient exister par ailleurs. Ce n'est absolument pas notre politique puisque les contrats emploi-solidarité nous les mobilisons sur des activités complémentaires ou nouvelles. Je tiens là-dessus à ce que les CES ne suppléent pas à des emplois existants, je crois que là c'est un point important.

Je voudrais remercier également Joseph PINARD pour son intervention qui est comme toujours argumentée et étayée en lui indiquant qu'en ce qui concerne les conseillères en économie sociale et familiales qui sont en effet une initiative originale de la Ville de Besançon et à sa charge financière, nous sommes en train de préparer un plan -j'y reviendrai tout à l'heure en répondant à Mme DUFAY- un plan d'insertion que nous présenterons au Conseil Général et qui intègre justement le corps des conseillères en économie sociale et familiale.

Je partage bien sûr son point de vue sur la problématique des personnes âgées hospitalisées abusivement, outre que ceci est choquant sur le plan social, ça l'est aussi sur le plan économique, c'est bien évident. Je crois que là si besoin est, la Ville et le Conseil Général pourraient engager des actions concertées.

Enfin j'ai cru comprendre, dans un point de l'intervention de Joseph PINARD et de M. VIALATTE qu'ils se rencontraient dans un souci commun qui était la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Je crois que nous nous sommes engagés là et j'espère que le programme que je vous ai rapidement décrit a pu le montrer, nous sommes engagés dans deux voies innovantes, la première c'est la veille sociale qui est justement de nature à supprimer ces solitudes et à calmer les angoisses des personnes isolées puisqu'elle sera ouverte 24 heures sur 24. Elle n'aura pas pour effet seulement de permettre l'accès aux services mais aussi d'être une oreille permanente existant sur Besançon.

Deuxième chose, les réseaux de voisinage dont j'ai parlé, je crois que là c'est un moyen non coûteux mais socialement très important de lutter contre la solitude et j'ajoute et là je vous rejoins Monsieur VIALATTE, il nous faut et je le redis, travailler avec les associations, avec les autres partenaires, les autres opérateurs sur le champ social.

C'est ce que nous faisons et c'est ce que nous développerons puisque j'ai parlé tout à l'heure d'un développement du partenariat.

M. VIALATTE a évoqué une question par rapport aux assistantes maternelles. Je suis attentif à votre proposition ; tout ce qui est de nature à alléger les charges des familles modestes, je suis preneur et si vous me proposez une formule qui permet de le faire, croyez-moi je l'applique sans délais, naturellement à l'intérieur des possibilités qui sont les nôtres.

Je voudrais aussi Monsieur VIALATTE vous préciser, puisque vous avez évoqué les problèmes d'information, je l'ai souligné mais rapidement, que l'information que nous allons donner au personnel du CCAS, nous allons également la réaliser en direction de tous nos partenaires intervenant dans le champ social, que ce soient les associations ou les professions médico-sociales et les travailleurs sociaux. Donc cette réunion très importante aura lieu, je vous l'annonce, avant la fin du mois de juin 1990.

Je voudrais revenir sur l'intervention de Mme DUFAY qui touche au RMI. Là-dessus, je voudrais vous donner deux ou trois informations qui me semblent d'importance à l'intérieur d'un débat social. Premièrement, il faut le dire, dans le Département du Doubs, je parlerai sous le contrôle de mon ami Claude SALOMON, Président de la Commission Sociale du Conseil Général, l'insertion est à la traîne, puisque pour répondre à la question qui a été posée, à peine 40 % des bénéficiaires du RMI ont fait l'objet d'un contrat d'insertion. C'est dire que nous avons un retard conséquent. Nous sommes dans les départements de queue comparé à notre voisin le Territoire de Belfort qui avoisine je crois les 100 % de contrats d'insertion réalisés, nous accusons là un retard qui est tout à fait conséquent.

De plus, il faut le dire aussi, nous avons des difficultés à réunir les éléments de pilotage nécessaires au dispositif. Ça fonctionne mal à Besançon pour un ensemble de raisons qu'il serait sans doute fastidieux et trop complexe de développer ici. Alors il ne suffit pas de se plaindre, il ne suffit pas de pleurer sur cette situation. Je l'ai dit : Besançon va faire des propositions dans les semaines qui viennent, des propositions visant à proposer un plan dynamique d'insertion au Conseil Général. Je crois qu'il faut qu'avec le Conseil Général, avec l'État, la Préfecture, que nous travaillions au service de cette insertion qui réellement est l'urgence et la nécessité du moment, insertion comme l'indiquait d'ailleurs M. le Député JACQUEMIN dans une perspective d'insertion sociale et professionnelle. C'est notre objectif chaque fois que nous le pourrons et nous voulons faire une utilisation globale de l'ensemble des mesures d'aide à l'emploi qui existent aujourd'hui.

Pour ce qui est de l'intervention particulière et spécifique de Mme BULTOT, le texte dont elle a donné lecture correspond à une lettre que j'ai reçue hier venant d'une famille de Planoise. Je n'ai pu encore y répondre de manière tout à fait argumentée. Néanmoins, la préoccupation qu'elle exprime rejoint tout à fait la mienne, à la différence toutefois que nous sommes obligés, en tant que gestionnaire des crèches et des structures destinées à la Petite Enfance, de respecter des réglementations qui n'ont pas pour objet d'entretenir une bureaucratie inutile et polluante mais au contraire de protéger les enfants qui sont confiés aux aides maternelles. Simplement, imaginez que demain, un enfant confié à une assistante maternelle ait un accident dans un environnement où on découvre tout à coup que l'assistante maternelle qui avait un agrément pour trois enfant, au lieu d'en avoir trois, elle en a comme ça a été constaté il y a quelques mois, sept ou huit dans son appartement ! Incontestablement, la responsabilité de la collectivité locale sera à juste titre engagée si nous ne prenons pas les dispositions de nature à faire respecter les conditions de sécurité et de santé des enfants. Je crois que c'est tout à l'honneur de la Ville de Besançon que d'être vigilante sur ce point-là, nous ne pouvons pas nous permettre de laxisme dans ce cadre, je crois que chacun peut le comprendre. Alors il est vrai que nous avons sans doute un effort d'explications à réaliser en direction des familles. Je m'y attellerai Madame BULTOT, vous n'êtes pas la première à faire état de cette incompréhension, je dois le reconnaître, donc courant du mois de juin nous organiserons une information des familles. Il faut que les familles comprennent que la crèche s'arrête à deux ans et demi et qu'ensuite l'école maternelle doit prendre le relais et que si des besoins existent de garde complémentaire, l'école maternelle doit en effet, et elle le fait sous l'égide de mon collègue VUILLEMIN, se mettre en état de répondre à ces besoins de garde complémentaire constatée.

Je remercierai pour terminer simplement le Docteur HIRSCH pour ses propos encourageants qui me laissent à croire que les choix que nous avons faits sont justes et correspondent aux besoins constatés sur Besançon. Je vous remercie tous en tout cas du sérieux que vous avez bien voulu introduire dans ce débat.

Je suis aussi satisfait, dois-je vous le dire, du consensus qui s'est dégagé autour des grandes options que je vous ai présentées. Je crois que c'est un gage de réussite pour l'avenir à Besançon et je voudrais vous demander maintenant, sur l'ensemble du rapport, un vote permettant aussi au Député-Maire de conclure le contrat enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales. Mes Chers Collègues, je vous remercie.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Merci Monsieur l'Adjoint. C'est vrai qu'il faut faire ce contrat enfance avec la CAF. Je remercierai d'ailleurs la CAF de s'associer à toutes nos démarches de façon très positive, notamment sous l'aspect de ces contrats enfance. Je vous remercie, mes Chers Collègues, pour cette unanimité très positive dans une action, il est vrai, que mène la Ville depuis longtemps et que nous allons poursuivre, développer et améliorer avec l'aide de tous.

A l'unanimité, l'Assemblée Communale approuve l'ensemble des propositions présentées par l'Adjoint Délégué aux Affaires Sociales et dans ce cadre, autorise M. le Député-Maire à signer le contrat enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales.